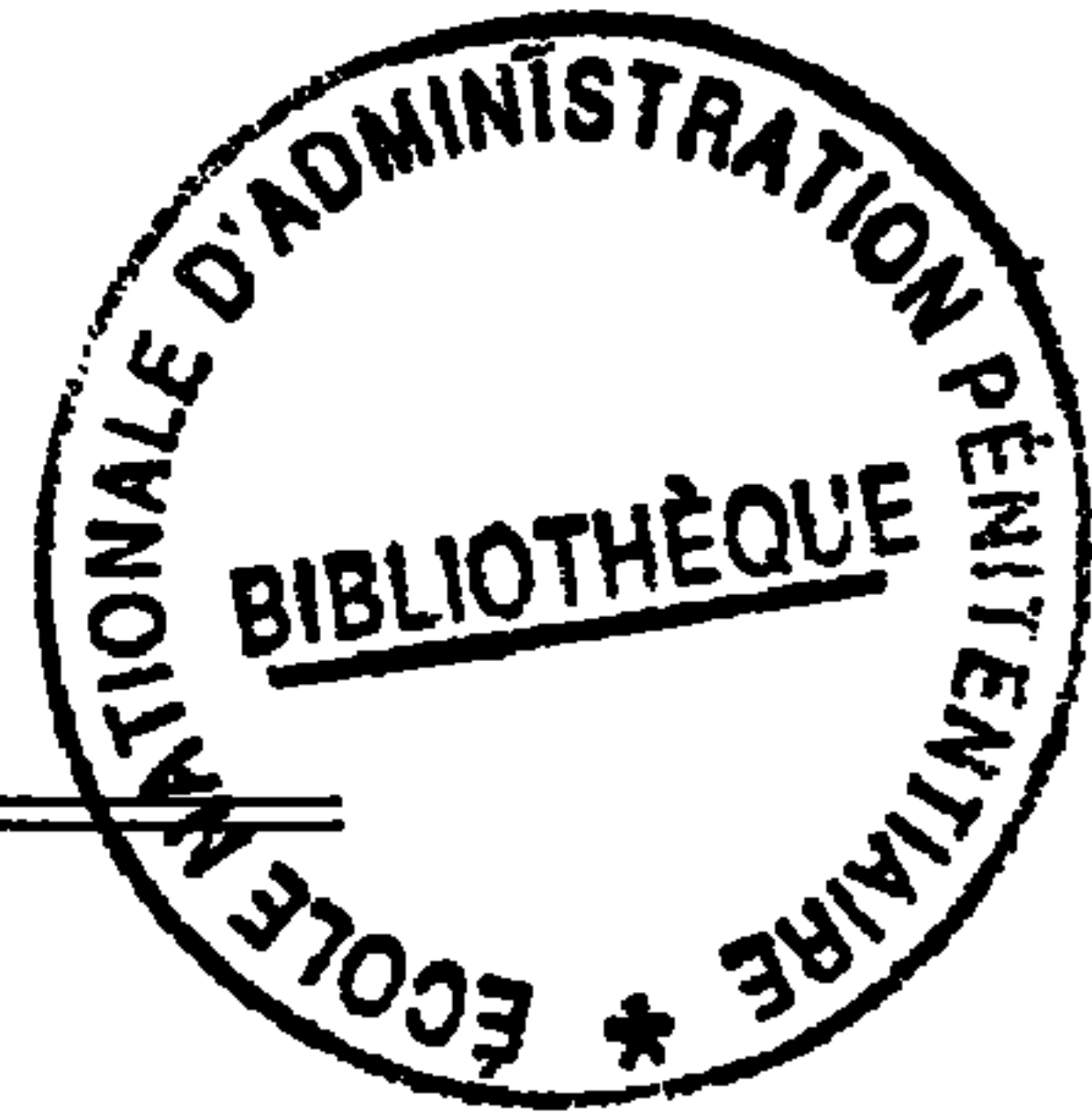


15514

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

---



# STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1902

---

## EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE

la Situation des Services et des divers Établissements,

PRÉSENTÉ

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES,

PAR

M. GRIMANELLI,

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

---

MÉLUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

---

1904

# STATISTIQUE

DES PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DE FRANCE

POUR L'ANNÉE 1902

---

(51<sup>e</sup> Année.)

---

## RAPPORT

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES

---

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique des services pénitentiaires pour l'année 1902.

Les tableaux sont précédés d'un rapport où se trouvent consignés les renseignements qui ont paru le plus dignes de retenir l'attention, et les circulaires et autres documents adressés, en 1902, aux agents des services pénitentiaires ont été réunis, comme précédemment, à la fin du volume.

Les tableaux ci-dessous permettent d'apprécier, d'une manière générale, les différences entre les années 1901 et 1902, au point de vue de la population détenue dans les différents établissements pénitentiaires, à la fin de l'année, et dans la population moyenne :

	EFFECTIF au 31 décembre 1902.		EFFECTIF au 31 décembre 1901.	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Longues peines.....	5.906	673	6.097	708
Courtes peines.....	13.941	2.452	13.681	2.125
Jeunes détenus.....	3.182	561	3.568	690
Chambres de sûreté.....	54	6	43	1
Dépôt de forçats et relégués...	281	»	120	»
<b>TOTAUX.....</b>	<b>23.364</b>	<b>3.392</b>	<b>23.509</b>	<b>3.524</b>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>26.756</b>		<b>27.033</b>	

	POPULATION MOYENNE en 1902.		POPULATION MOYENNE en 1901.	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Longues peines.....	6.421	692	6.454	758
Courtes peines.....	13.027	2.376	12.992	2.408
Jeunes détenus.....	3.359	631	3.677	710
Chambres de sûreté.....	176	16	165	15
Dépôt de forçats et relégués.	276	»	199	»
<b>TOTAUX.....</b>	<b>22.959</b>	<b>3.715</b>	<b>23.487</b>	<b>3.891</b>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>26.674</b>		<b>27.378</b>	

Le total des journées de détention, pour l'ensemble des prisons, s'est élevé à 9.719.914, contre 9.990.537 en 1901.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

*Le Directeur de l'Administration pénitentiaire,*  
**P. GRIMANELLI.**

## PREMIÈRE PARTIE

# TRANSFÈREMENTS

(Tableaux I et I bis.)

Les tableaux I et I bis, relatifs aux transfèrements des condamnés ou détenus par les voitures cellulaires accusent, pour l'année 1902, les chiffres suivants :

Hommes et jeunes garçons..... 14.307 contre 13.937 en 1901.  
Femmes et jeunes filles..... 1.284 — 1.817 —

ENSEMBLE..... 15.591 contre 15.754 en 1901.

Ces individus ont été dirigés sur les destinations ci-après :

	HOMMES et JEUNES GARÇONS	FEMMES et JEUNES FILLES
<i>Condamnés transférés à leur destination légale.</i>		
Condamnés aux travaux forcés (hommes) transférés au port d'embarquement.....	439	»
Relégués conduits aux ports d'embarquement.....	303	30
Condamnés à une longue ou courte peine conduits à destination.....	6.869	769
<i>Condamnés par défaut reconduits dans leur département d'origine...</i>	3	»
<i>Libérés transférés dans leurs foyers ou dans un dépôt de mendicité.....</i>	645	32
<i>Étrangers expulsés reconduits aux frontières.....</i>	4.046	285
<i>A reporter.....</i>	<b>12.305</b>	<b>1.116</b>

	HOMMES et JEUNES GARÇONS		FEMMES et JEUNES FILLES	
	<i>Reports</i> .....	12.305		1.116
<i>Détenus transférés d'une prison départementale.</i>				
Dans une autre prison départementale { pour y subir leur peine au régime cellulaire. pour d'autres motifs..	222 42	} 333	27 96	} 125
Pour être réintégrés dans une maison centrale.....	63		2	
Dans un hospice ou dans un asile d'aliénés.....	6		»	
<i>Détenus transférés d'une maison centrale ou d'un pénitencier agricole.</i>				
Dans une autre maison centrale.....	926	} 1.083	1	} 5
Dans un hospice ou un asile d'aliénés	25		»	
Dans une prison départementale { pour y subir leur peine au régime cellulaire. pour d'autres motifs..	50 82		1 3	
Transférés pour le compte des Ministères de la Justice, de la Marine, de la Guerre, des Colonies.....	373		37	
<i>Jeunes détenus transférés.</i>				
Du lieu de leur jugement à leur destination légale.....	23	} 213	1	} 1
Dans un autre établissement d'éducation correctionnelle ou une prison départementale et <i>vice versa</i> , pour divers motifs autres que l'exécution d'une peine.....	188		»	
Dans une maison centrale ou dans une prison départementale pour y subir une peine et <i>vice versa</i> .....	2		»	
<i>Évadés des voitures cellulaires</i> .....	»		»	
<b>TOTAUX</b> .....	<b>14.307</b>		<b>1.284</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> .....	<b>15.591</b>			

De ce tableau, il ressort que des 15.591 individus transférés :

8.410 étaient des condamnés conduits soit à l'établissement où ils devaient purger leur peine, soit au port où ils devaient s'embarquer pour les colonies ou le dépôt des forçats et relégués de Saint-Martin-de-Ré.

3 étaient des condamnés par défaut reconduits dans leur département d'origine pour y être jugés contradictoirement.

677 de ces individus, condamnés libérés, ont obtenu d'être conduits par les voitures cellulaires, soit dans leurs foyers, soit dans un dépôt de mendicité.

4.331 de nationalité étrangère ont été expulsés du territoire français et conduits aux frontières.

1.546 ont, en cours de peine, dû être transférés d'un établissement dans un autre pour diverses raisons. 300 d'entre eux ont changé d'établissement en exécution d'autorisations de subir leur peine au régime de l'isolement individuel.

410 ont été transférés pour le compte des Ministères de la Justice, de la Guerre ou des Colonies.

214 n'étaient point à proprement parler des condamnés, mais des jeunes détenus transférés par les soins des agents des voitures cellulaires.

En 1902, les voitures destinées au service des transfèrements ont accompli 145 voyages et parcouru 741.478 kilomètres en 9.567 journées de route.

(Tableau II.)

Les 4.331 étrangers qui, au cours de l'année 1902, ont été conduits aux frontières appartenaient, pour la plupart, aux nationalités suivantes :

Italie.....	4.716
Belgique.....	959
Espagne.....	617
Allemagne.....	456
Suisse.....	233
Autriche-Hongrie.....	87
Hollande et Grand-Duché de Luxembourg.....	71
Amérique du Sud.....	58
Russie.....	37
Turquie.....	31
Angleterre.....	25
États-Unis d'Amérique.....	16

## DEUXIÈME PARTIE

---

### MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

---

#### *Établissements.*

Durant l'année 1902, les établissements de la Métropole destinés à l'exécution des longues peines étaient :

#### *1° Pour les hommes ;*

9 maisons centrales de force et de correction situées sur le territoire continental de France, savoir :

Beaulieu (Calvados); — Clairvaux (Aube); — Fontevrault (Maine-et-Loire); — Loos (Nord); — Melun (Seine-et-Marne); — Nîmes (Gard); — Poissy (Seine-et-Oise); — Riom (Puy-de-Dôme); — et Thouars (Deux-Sèvres).

2 pénitenciers agricoles situés en Corse :

Castelluccio et Chiavari.

#### *2° Pour les femmes ;*

3 maisons centrales de force et de correction, savoir :

Clermont (Oise); — Montpellier (Hérault); — et Rennes (Ille-et-Vilaine).

Soit un total de 14 établissements de longues peines.

---

*Renseignements statistiques.*

---

Les renseignements de statistique pénitentiaire sont consignés dans trente-trois tableaux annexés au présent rapport. Telle est la teneur de ces cadres :

Tableau I. — Mouvement de la population;

Tableaux II à XII et XXXIII. — Renseignements divers sur la population existant au 31 décembre, savoir :

II. — Juridictions qui ont prononcé les condamnations et durée des peines;

III. — Crimes ou délits qui ont motivé les condamnations;

IV. — Départements où les condamnés ont été jugés;

V. — Nationalité des condamnés étrangers;

VI. — Age des condamnés et durée de la captivité;

VII. — État civil;

VIII. — Religions;

IX. — Professions exercées antérieurement à l'incarcération;

X. — Antécédents judiciaires;

XI. — Parts attribuées sur le produit du travail;

XII. — Degré de l'instruction au moment de l'incarcération;

XXXIII. — Répartition de la population existant au 31 décembre suivant l'état d'occupation.

Tableaux XIII à XXXII. — Renseignements sur la vie pénitentiaire durant l'année, savoir :

XIII. — Mouvement de l'école — Résultats de l'enseignement;

XIV. — Faveurs, commutations, grâces;

XV. — Justice disciplinaire — Condamnations encourues par les condamnés au cours de leur détention.

Tableaux XVI à XXIII. — État sanitaire; savoir :

XVI. — Mouvement de l'infirmerie;

XVII, XIX, XX. — Renseignements sur les malades et la nature des maladies;

XVIII, XXI, XXII. — Décès — Nature des maladies qui en ont été la cause;

XXIII. — Aliénation mentale — Épileptiques, suicides.

Tableaux XXIV à XXVII. — Travail. — Produit du travail, savoir :

XXIV. — Industries exploitées dans chacun des établissements;

XXV. — Récapitulation des industries exploitées;

XXVI. — Récapitulation par établissement du produit du travail et du nombre de travailleurs;

XXVII. — Répartition des produits de la main-d'œuvre.

Tableaux XXVIII et XXIX. — Pécule des détenus, savoir :

XXVIII. — Pécule;

XXIX. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.

Tableaux XXX et XXXI. — Libérés, savoir :

XXX. — Renseignements sur les individus libérés ou graciés au cours de l'année;

XXXI. — État de l'instruction de ces condamnés au moment de leur libération;

Tableau XXXII. — Répartition des journées de détention.

---

## MOUVEMENT DE LA POPULATION

(Tableau I.)

### Hommes.

Le mouvement de la population des établissements de longues peines, affectés aux hommes, ressort des chiffres ci-après :

	1902	1901
Population restant au 31 décembre de l'année précédente.....	6.097	6.802
Entrées pendant l'année.....	4.050	3.268
<b>ENSEMBLE.....</b>	<b>10.147</b>	<b>10.070</b>
Sorties pendant l'année.....	4.241	3.973
<b>EFFECTIF au 31 décembre 1902.....</b>	<b>5.906</b>	<b>6.097</b>

Soit, en 1902, une population incarcérée de 10.147 individus.

Au point de vue du mouvement ascendant, ce chiffre se décompose ainsi :

	1902 0/0	1901 0/0
Restant au 31 décembre de l'année précédente.....	6.097, soit 60,09	contre 67,55
Entrées pendant l'année.....	4.050 — 39,91	— 32,45

Au point de vue du mouvement descendant :

	1902 0/0	1901 0/0
Sorties pendant l'année.....	4.241, soit 41,80	contre 39,45
Restant au 31 décembre.....	5.906 — 58,20	— 60,55

Il y a donc une différence de 1,89 p. 100 entre les entrées et les sorties, celles-ci étant supérieures. C'est ce qui explique la différence en moins de 191 individus, existant entre les populations au 31 décembre 1902 et 1901.

2.920 des individus entrés, soit 72,10 p. 100, étaient des condamnés venant du lieu de leur condamnation.

2.602 des détenus sortis, soit 61,35 p. 100, étaient des libérés par expiration de peine, grâce ou libération conditionnelle.

La population présente au 31 décembre 1902 se répartissait, comme suit, entre les diverses catégories pénales :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1902	1901
Travaux forcés.....	4	0,07	0,08
Détention.....	122	2,07	2,89
Réclusion.....	1.940	32,85	36,10
Emprisonnement.....	3.840	65,02	60,94
<b>TOTAUX.....</b>	<b>5.906</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Le chiffre des journées de détention s'est élevé à 2.234.346, ce qui a donné une population moyenne journalière de 6.121 détenus, contre 6.454 en 1901.

### Femmes.

Dans les maisons centrales de femmes, le mouvement des entrées et des sorties est indiqué par les chiffres ci-après :

	1902	1901
Population restant au 31 décembre de l'année précédente.....	708	801
Entrées pendant l'année.....	298	261
<b>ENSEMBLE.....</b>	<b>1.006</b>	<b>1.062</b>
Sorties pendant l'année.....	333	354
<b>EFFECTIF au 31 décembre.....</b>	<b>673</b>	<b>708</b>

Soit une population incarcérée de 1.006 condamnées.

Au point de vue du mouvement ascendant, ce chiffre se décompose ainsi :

	1902 0/0	1901 0/0
Restant au 31 décembre de l'année précédente.....	708, soit 70,38	contre 75,42
Entrées pendant l'année.....	298 — 29,62	— 24,58

Et au point de vue du mouvement descendant :

	1902 0/0	1901 0/0
Sorties pendant l'année.....	333, soit 33,10	contre 33,33
Restant au 31 décembre.....	673 — 66,90	— 66,67

C'est donc entre les entrées et les sorties une différence de 3,48 p. 100, d'où une diminution de 35 unités dans la population au 31 décembre pour 1902 relativement à 1901.

291, soit 97,65 p. 100 des condamnées entrées en 1902, venaient du lieu de leur condamnation.

270, soit 84,08 p. 100 des sorties, étaient des libérées par expiration de la peine, grâce ou libération conditionnelle.

Les détenues présentes au 31 décembre 1902 se répartissaient, comme suit, entre les catégories pénales :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1902	1901
Travaux forcés .....	257	38,19	39,97
Réclusion.....	101	15,01	13,14
Emprisonnement.....	315	46,81	46,89
<b>TOTAUX.....</b>	<b>673</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Contrairement à ce qui existe pour les maisons centrales d'hommes, la catégorie des travaux forcés renferme une proportion assez élevée, 38,19 p. 100, des détenues. C'est qu'en effet les femmes condamnées aux travaux forcés subissent leur peine dans les établissements de la Métropole, tandis que les hommes de cette catégorie, à part de très rares exceptions sont dirigés sur les établissements de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.

Pour les établissements affectés aux femmes, les journées de détention ont atteint le chiffre de 252.594, ce qui donne une population moyenne journalière de 692 détenues contre 758 en 1901.

## RENSEIGNEMENTS

SUR LA POPULATION EXISTANT AU 31 DÉCEMBRE 1902

(Tableaux II à XII et XXXIII.)

### JURIDICTIONS ET PÉNALITÉS. (Tableau II.)

*Hommes.*

*I. — Juridictions.*

Les détenus présents au 31 décembre 1902 dans les établissements de longues peines affectés aux hommes avaient été condamnés dans les proportions suivantes, par les diverses juridictions :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1902	1901
Cours d'assises.....	3.265	55,28	57,73
Tribunaux correctionnels .....	2.323	39,35	34,77
— militaires.....	348	5,38	7,50
<b>TOTAUX.....</b>	<b>5.906</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

*II. — Pénalités.*

Nous avons déjà indiqué au tableau I la répartition des condamnés entre les diverses catégories pénales.

Du tableau II, il ressort que la plupart des détentionnaires, 90, soit 73, 77 p. 100 contre 69, 89 p. 100 en 1901, étaient condamnés à des peines de plus de 15 à 20 ans.

Le plus grand nombre, 889, soit 45, 82 p. 100, des réclusion-



naires subissaient une peine de 5 ans; et la presque totalité, 1.912, soit 98,56 p. 100, une peine de 5 à 10 ans. En 1901, ces proportions étaient de 47,21 et 98,64 p. 100.

Seulement 230, soit 5,99 p. 100 contre 5,38 p. 100 en 1901, des condamnés à l'emprisonnement étaient atteints d'une peine d'un an et un jour. La presque totalité des condamnés de cette catégorie pénale, 3.781, soit 98,46 p. 100, purgeaient des peines variant de un an et un jour à 5 ans; l'année précédente cette proportion était de 98,71 p. 100.

**N. B.** — *Toutes les fois qu'il y aura lieu d'étudier la répartition, à certains points de vue, des condamnés hommes entre les catégories pénales, nous n'insisterons pas sur les quatre cas de travaux forcés qui, par leur caractère exceptionnel, ne prêtent à aucune comparaison utile.*

*Femmes.*

*I. — Juridictions.*

Les 673 condamnées présentes au 31 décembre 1902 dans les maisons centrales de femmes avaient été jugées, savoir :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1902	1901
Par les cours d'assises.....	489	72,66	80,51
— les tribunaux correctionnels.....	184	27,34	19,49
TOTAUX.....	673	100,00	100,00

La proportion des femmes condamnées par les cours d'assises excède sensiblement celle des hommes.

*II. — Pénalités.*

En étudiant le tableau I, nous avons donné la répartition de ces condamnées entre les diverses catégories pénales.

De même qu'en 1901, le groupe le plus nombreux de condamnées aux travaux forcés était celui des peines de plus de 15 à 20 ans. 34,63 p. 100 des condamnées aux travaux forcés formaient ce groupe; en 1901, cette proportion était de 22,26 p. 100.

De même que chez les hommes, le plus grand nombre des condamnées à la réclusion, 58, soit 57,42 p. 100 contre 52,69 p. 100 en 1901, subissaient une peine de 5 ans. Et la totalité, à une unité près, des peines variant de 5 à 10 ans.

34, soit 10,79 p. 100 contre 13,86 p. 100 en 1901, des condamnées à l'emprisonnement étaient frappées d'une peine d'un an et un jour. La totalité, à 2 unités près, de cette catégorie pénale subissaient des peines variant d'un an et un jour à 5 ans. Chez les hommes, ces proportions étaient de 5,99 et 98,46 p. 100.

**N. B.** — *En ce qui concerne les catégories pénales, il n'est de comparaison utile à faire, entre les détenus des deux sexes, que pour la réclusion et l'emprisonnement. Ces deux catégories pénales sont en effet les seules qui soient communes aux deux sexes dans les établissements pénitentiaires de France.*

*De même, en rapprochant des chiffres ou proportions afférentes respectivement aux hommes et aux femmes, et portant sur tout ou partie de la population pénitentiaire, sans distinction de catégories pénales, il ne faut pas perdre de vue que les hommes condamnés aux travaux forcés ne sont pas entrés en compte, ceux-ci subissant leur peine aux colonies, et la présente statistique ne concernant que les condamnés des deux sexes détenus en France.*

**NATURE DES CRIMES ET DÉLITS  
QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS**

(Tableaux III et III bis.)

*Hommes.*

Les condamnations prononcées contre les 5.906 individus détenus au 31 décembre 1902 ont été motivées par 53 genres d'infractions qualifiées crimes ou délits.

14 de ces infractions ont été perpétrées par plus de 59 individus, c'est-à-dire par au moins 1 p. 100 des condamnés.

Ce sont :

Vol simple.....	commis par 1.484 détenus.
Vol qualifié.....	— 1.409 —
Attentat à la pudeur.....	— 456 —
Meurtre non connexe ou autre crime ou délit.....	— 426 —
Coups et blessures.....	— 420 —
Escroquerie.....	— 327 —
Abus de confiance.....	— 200 —
Outrages à des fonctionnaires publics, rébellion, refus d'obéissance militaire.....	— 163 —
Fausse monnaie et contrefaçon de billets de banque.....	— 162 —
Incendie.....	— 108 —
Viol.....	— 93 —
Vagabondage.....	— 89 —
Pillage, dévastations de monuments, marchandises, effets, propriété mobilière commis en réunion, envahissement avec violence de maisons habitées..	— 78 —
Mendicité.....	— 59 —

On continue à remarquer l'énorme prédominance du vol qui, sous ses deux formes, simple et qualifié, fournit à lui seul 2.927 condamnés, soit 49,56 p. 100 de la population pénitentiaire, contre 49,91 p. 100 en 1901.

Les attentats contre la vie des personnes (auteurs et complices) : Assassinat (22), empoisonnement (1), meurtre connexe (12), parricide (2), meurtre (426), homicide par imprudence (6).

Ont été commis par 469 détenus, soit 7,94 p. 100, contre 8,64 p. 100 en 1901 ;

6 individus avaient été condamnés pour complicité de crimes contre l'enfance (avortement et suppression d'enfants).

*Femmes.*

31 infractions diverses ont motivé les condamnations des 673 détenues présentes au 31 décembre 1902 dans les maisons centrales de femmes.

18 de ces infractions ont été commises par plus de 6 condamnées, c'est-à-dire par au moins 1 p. 100 de l'effectif total.

Ce sont :

Vol simple.....	commis par 140 détenues.
Vol qualifié.....	— 92 —
Assassinat.....	— 86 —
Infanticide.....	— 49 —
Meurtre non connexe à un autre crime ou délit.....	— 48 —
Coups et blessures.....	— 43 —
Empoisonnement.....	— 32 —
Incendie.....	— 31 —
Avortement (Complicité d').....	— 29 —
Meurtre connexe à un autre crime ou délit.....	— 19 —
Escroquerie.....	— 19 —
Fausse monnaie et contrefaçon de billets de banque.....	— 13 —
Outrages à un fonctionnaire public, rébellion.....	— 11 —
Recel.....	— 9 —
Suppression d'enfants.....	— 8 —
Excitation à la débauche.....	— 7 —
Attentat à la pudeur (Complicité d').....	— 7 —
Infanticide (Complicité d').....	— 7 —

Le vol sous ses deux formes (simple et qualifié) a motivé 232 condamnations, soit 34,47 p. 100 contre 31,50 p. 100 en 1901. Chez les hommes, cette proportion est de 49,56 p. 100.

Les attentats contre la vie des personnes :

Assassinat (86), empoisonnement (32), meurtre connexe à un autre crime ou délit (19), meurtre (48), homicide par imprudence (1);

Ont été commis par 186 détenues, soit 27,64 p. 100, contre 27,82 p. 100 en 1901.

Pour les hommes, cette proportion était de 7,94 p. 100.

Les crimes contre l'enfance (auteurs et complices):

Avortement (29), infanticide (56), suppression d'enfants (10);

Ont motivé 95 condamnations, soit 14,11 p. 100, contre 15,39 p. 100 en 1901.

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT

(Tableau IV.)

Hommes et femmes.

Les détenus présents au 31 décembre 1902 provenaient :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	PROPORTIONS P. 0/0	
				1902	1901
De la France.....	5.230	672	5.902	89,71	86,30
— l'Algérie.....	561	»	561	8,53	11,83
— la Tunisie.....	76	»	76	1,16	1,38
Des colonies et protectorats...	23	1	24	0,36	0,35
Des tribunaux consulaires dans les Echelles du Levant.....	»	»	»	»	»
Des armées en campagne.....	8	»	8	0,12	0,04
Condamnés en mer.....	3	»	3	0,05	»
De la république d'Andorre...	»	»	»	»	»
— principauté de Monaco..	5	»	5	0,08	0,09
TOTAUX.....	5.906	673	6.579	100	100

Toutes les détenues femmes, à l'exception d'une seule, provenaient des départements français. Les départements qui ont fourni le plus grand nombre de détenus (hommes et femmes), au moins 118, soit 2 p. 100, sont les suivants :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL		POPULATION des DÉPARTEMENTS au dénombrement de 1901.
			1902	1901	
Seine.....	1.088	104	2.192	1.014	3.669.930
Bouches-du-Rhône.....	388	31	419	394	734.347
Nord.....	258	27	285	284	1.866.994
Seine-Inférieure.....	193	21	214	201	853.883
Corse.....	193	6	199	230	295.589
Calvados.....	121	32	153	165	410.178
Ille-et-Vilaine.....	116	33	149	161	613.567
Rhône.....	130	12	142	161	843.179
Meurthe-et-Moselle.....	118	7	125	158	484.722
Gironde.....	102	14	116	130	821.131
Population totale de la France.....					38.961.945.

A lui seul, le département de la Seine a fourni 18,42 p. 100 du contingent total hommes et 15,45 p. 100 du contingent total femmes. En 1901, ces proportions étaient de 15,15 p. 100 et 12,71 p. 100.

Pour les femmes, viennent en tête les départements de l'Ille-et-Vilaine, du Calvados et des Bouches-du-Rhône.

### DÉTENUS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

(Tableau V.)

*Hommes et femmes.*

Sur les 5.906 détenus présents au 31 décembre 1902 dans les établissements d'hommes, 612 étaient de nationalité étrangère, soit 10,36 p. 100 contre 11,89 en 1901. Les 38 femmes étrangères représentaient 5,65 p. 100 de l'effectif féminin. En 1901, cette proportion atteignait 6,63 p. 100.

Les nationalités comptant le plus grand nombre de détenus étaient :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
			1902	1901
Italienne .....	220	14	234	381
Belge.....	109	13	122	128
Espagnole .....	90	2	92	74
Allemande.....	71	4	75	75
Suisse.....	36	2	38	32

38,24 p. 100 de l'effectif étranger étaient Italiens.

Les étrangers se répartissaient, comme suit, entre les diverses catégories pénales :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
			1902	1901
Travaux forcés.....	1	16	17	15
Détention.....	9	»	9	9
Réclusion .....	168	6	174	182
Emprisonnement .....	434	16	450	566
<b>TOTAUX.....</b>	<b>612</b>	<b>38</b>	<b>650</b>	<b>772</b>

69,23 p. 100 de l'effectif étranger appartenait à la catégorie de l'emprisonnement.

### RÉPARTITION DE LA POPULATION SUIVANT L'ÂGE DES CONDAMNÉS ET LA DURÉE DE LA CAPTIVITÉ

(Tableau VI.)

*Hommes.*

*I. — Age.*

Le tableau suivant présente, au point de vue de l'âge, la répartition, dans les diverses catégories pénales, des détenus présents au 31 décembre.

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 DE L'EFFECTIF au 31 décembre	
						1902	1901
Plus de 16 à 20 ans...	1	8	73	637	719	12,17	9,91
— 20 à 25 — ...	»	72	438	888	1.398	23,67	25,50
— 25 à 30 — ...	2	32	445	798	1.277	21,62	21,86
— 30 à 40 — ...	»	9	535	888	1.432	24,25	24,42
— 40 à 50 — ...	1	1	240	371	613	10,38	11,15
— 50 à 60 — ...	»	»	134	191	325	5,51	4,85
— 60 à 70 — ...	»	»	50	58	108	1,83	1,94
— 70 ans.....	»	»	25	9	34	0,58	0,36
<b>TOTAUX.....</b>	<b>4</b>	<b>122</b>	<b>1.940</b>	<b>3.840</b>	<b>5.906</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Les proportions sensiblement les plus élevées sont celles des condamnés de 20 à 25 ans, de 25 à 30 et 30 à 40 ans. Ces trois groupes forment ensemble les 69,54 pour 100 de l'effectif total. En 1901, cette proportion était de 71,78 pour 100.

A noter une augmentation de 2,26 p. 100 du nombre de détenus de 16 à 20 ans relativement à 1901.

La détention étant prononcée presque exclusivement par les tribunaux militaires, on s'explique aisément que les détenus de cette catégorie soient pour la plupart âgés de 20 à 30 ans. Dans les autres catégories, les détenus âgés de 30 à 40 sont en majorité.

Il est à noter que les détenus de 16 à 20 ans ne se trouvent en nombre relativement élevé que dans la catégorie de l'emprisonnement.

II. — *Durée de la captivité.*

Sous le rapport du temps de captivité accompli, la population au 31 décembre 1902 se répartit ainsi qu'il suit :

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		1902	1901
Étaient dans leur 1 <sup>re</sup> année de captivité...	2.255	38,18	32,73
— 2 <sup>e</sup> — ...	1.672	28,31	30,41
— 3 <sup>e</sup> — ...	913	15,46	15,96
— 4 <sup>e</sup> — ...	537	9,09	9,41
— 5 <sup>e</sup> — ...	253	4,28	5,76
Avaient plus de 5 ans de captivité.....	276	4,67	5,72
TOTAUX.....	5.906	100,00	100,00

D'une façon générale, les proportions sont en raison inverse du temps de captivité.

Femmes.

I. — *Age.*

Les 673 détenues présentes au 31 décembre 1902 se répartissaient de la façon suivante au point de vue de l'âge :

	TRAVAUX FORCÉS	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 DE L'FFECTIF au 31 décembre	
					1902	1901
Plus de 16 à 20 ans .....	1	2	16	19	2,82	5,23
— 20 à 25 — .....	14	19	57	90	13,37	12,29
— 25 à 30 — .....	35	18	50	103	15,30	14,12
— 30 à 40 — .....	73	23	81	177	26,30	28,39
— 40 à 50 — .....	85	22	63	170	25,26	24,29
— 50 à 60 — .....	35	8	37	80	11,89	10,73
— 60 à 70 — .....	13	4	8	25	3,71	3,81
— 70 ans.....	1	5	3	9	1,34	1,13
TOTAUX.....	257	101	315	673	100,00	100,00

La proportion la plus élevée est celle des détenues âgées de 30 à 40 ans, soit 26,30 p. 100, excédant de 1,04 p. 100 celle des détenues de 40 à 50 ans, qui lui est immédiatement inférieure.

Ces deux groupes de détenues forment 51,56 p. 100 de l'effectif total, contre 52,68 p. 100 en 1901.

Comparativement aux âges des hommes détenus, il est à remarquer que les proportions des femmes âgées de 16 à 30 ans sont sensiblement inférieures aux proportions correspondantes chez les hommes. Par contre, les proportions des femmes âgées de 30 à 70 ans sont d'autant supérieures à celles des hommes du même âge.

Ce fait tient à la présence, dans les maisons centrales de femmes, des condamnées aux travaux forcés dont le plus grand nombre, 80,54 p. 100. ont plus de 30 ans.

II. — *Durée de la captivité.*

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		1902	1901
Étaient dans leur 1 <sup>re</sup> année de captivité...	139	20,65	22,18
— 2 <sup>e</sup> — ...	183	27,19	24,01
— 3 <sup>e</sup> — ...	88	13,08	14,41
— 4 <sup>e</sup> — ...	49	7,28	10,17
— 5 <sup>e</sup> — ...	63	9,36	7,20
Avaient plus de 5 ans de captivité.....	151	22,44	22,03
TOTAUX .....	673	100,00	100,00

Ce qui explique l'écart très sensible qui existe entre les proportions d'hommes et de femmes comptant plus de 5 années de captivité, c'est la présence dans les maisons centrales de femmes des condamnées aux travaux forcés, qui toutes subissent une longue détention, tandis que les hommes de la même catégorie subissent leur peine aux colonies et n'entrent pas en compte dans la présente statistique.

ÉTAT CIVIL ET RELIGION

(Tableaux VII et VIII.)

*Hommes et femmes.*

	ÉTAT CIVIL	HOMMES		FEMMES			
		NOMBRE	PROPORTIONS 0/0		NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
			1902	1901		1902	1901
Célibataires, veufs ou divorcés	n'ayant pas d'enfants.	4.136	70,03	69,62	266	39,52	37,85
	en ayant .....	348	5,89	5,82	172	25,55	24,29
Mariés..	ayant des enfants....	938	15,88	16,68	150	22,29	26,27
	n'en ayant pas .....	484	8,20	7,87	85	12,63	11,58
TOTAUX .....		5.906	100,00	100,00	673	100,00	100,00

Parmi les hommes 21,77 p. 100 avaient des enfants; chez les femmes, cette proportion est de 47,84 p. 100.

	HOMMES		FEMMES	
	1902	1901	1902	1901
<i>Religion.</i>				
Catholiques.....	5.112	5.126	661	702
Protestants.....	216	185	11	6
Israélites.....	35	26	1	»
Mahométans.....	520	743	»	»
Ayant déclaré n'appartenir à aucun des quatre cultes.....	23	17	»	»
TOTAUX.....	5.906	6.097	673	708

86,56 p. 100 des hommes et la presque totalité des femmes étaient de religion catholique.

## PROFESSIONS EXERCÉES AU MOMENT DU JUGEMENT

(Tableau IX et IX bis.)

### Hommes.

La nomenclature des professions exercées au moment de leur condamnation par les détenus présents au 31 décembre 1902 peut se ramener à douze groupes principaux.

Le contingent de la population masculine afférent à chacun de ces groupes, est indiqué au tableau ci-après :

Professions.	Travaux forcés.	Détenon.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL.	PROPORTIONS 0/0 de l'effectif total.	
						1902	1901
1. Propriétaires, rentiers.....	»	»	25	13	38	0,64	1,08
2. Professions libérales.....	»	1	46	69	116	1,96	2,08
3. Employés de services publics et de commerce....	»	1	42	192	235	3,98	4,00
4. Commerçants, fabricants..	»	2	40	193	235	3,98	3,05
5. Professions alimentaires...	1	10	65	137	213	3,61	3,54
6. Ouvriers d'ateliers et de fabriques.....	1	17	152	393	563	9,53	8,48
7. Industries du bâtiment et du mobilier.....	1	32	331	760	1.124	19,03	18,68
8. Professions agricoles, journalières.....	1	38	1.009	1.681	2.729	46,21	47,88
9. Professions nomades.....	»	»	93	191	284	4,81	4,71
10. Militaires et marins.....	»	17	93	24	134	2,27	1,77
11. Vagabonds, mendiants.....	»	»	5	23	28	0,47	1,23
12. Sans métier ni profession..	»	4	39	164	207	3,50	3,49
TOTAUX.....	4	122	1.940	3.840	5.906	100,00	100,00

C'est le groupe des professions agricoles et journalières qui compte le plus fort contingent de détenus, 46,21 p. 100 contre 47,88 en 1901.

Ensuite vient, avec 19,03 p. 100, le groupe des industries du bâtiment et du mobilier.

Les ouvriers d'ateliers et de fabriques se comptent à raison de 9,53 p. 100, proportion relativement faible comparativement à celles des groupes nos 7 et 8.

Ces trois groupes comptent à eux seuls 74,77 p. 100 de la population pénitentiaire au 31 décembre.

Sauf de très rares exceptions, les détentionnaires sont des condamnés militaires, et les professions indiquées comme étant les leur sont celles exercées avant l'incorporation.

### Femmes.

La nomenclature des groupes de professions exercées par les femmes est identique à celle établie pour les hommes (sauf qu'ici le groupe des militaires et marins n'a pas lieu d'exister).

Professions.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL.	PROPORTIONS 0/0 de l'effectif total.	
					1902	1901
1. Propriétaires, rentières.....	3	1	1	5	0,74	0,85
2. Professions libérales.....	3	4	1	8	1,19	1,27
3. Employées de services publics et de commerce.....	1	»	3	4	0,59	0,14
4. Commerçantes, fabricantes...	15	6	13	34	5,05	4,52
5. Professions alimentaires.....	3	1	2	6	0,89	0,85
6. Ouvrières d'ateliers et de fabriques.....	27	10	54	91	13,52	13,42
7. Industries du bâtiment et du mobilier.....	»	1	1	2	0,30	0,99
8. Professions agricoles, journalières.....	165	56	151	372	55,27	56,78
9. Professions nomades.....	9	5	18	32	4,75	4,94
10. Vagabondes, mendiante, prostituées.....	8	5	25	38	5,65	4,66
11. Sans métier ni profession....	23	12	46	81	12,04	11,58
TOTAUX.....	257	101	315	673	100,00	100,00

A l'exception du groupe des industries du bâtiment et du mobilier, industries toujours peu exercées par les femmes, ce sont, de même que chez les hommes, les professions des groupes nos 8, 6 et 11 qui étaient celles exercées par le plus grand nombre de détenues au moment de leur condamnation.

## ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET INTERDICTION DE SÉJOUR

(Tableau X.)

*Hommes.*

### I. — Antécédents judiciaires.

Sur les 5.906 détenus présents au 31 décembre, 4.219, soit 71,43 p. 100, étaient pourvus d'antécédents judiciaires. En 1901, cette proportion atteignait 69,76 p. 100.

Ces individus se classent en quatre groupes :

1° Les relégables en vertu des paragraphes 1 à 4 de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885;

2° Les récidivistes légaux;

3° Les individus non légalement récidivistes, mais ayant cependant déjà subi une ou plusieurs condamnations;

4° Les individus n'ayant d'autres antécédents qu'une détention dans les établissements d'éducation correctionnelle.

Ces divers groupes étaient représentés dans les proportions suivantes parmi les détenus présents au 31 décembre 1902 dans les maisons centrales d'hommes:

	PROPORTIONS 0/0			
	1902		1901	
	Des individus ayant des antécédents judiciaires.	De la population au 31 décemb.	Des individus ayant des antécédents judiciaires.	De la population au 31 décemb.
TOTAL	405 } 532 } 07 }	12,01	41,73	8,18
EMPRISONNEMENT	205 } 295 } » }	36,60	36,01	25,55
RÉCISION	108 } 235 } 67 }	50,04	50,72	35,38
DÉTENTION	» } » } » }	0,76	0,94	0,66
TRAVAUX FORCÉS	2 } 2 } » }	100,00	100,00	69,76
		1.544	36,01	25,55
		2.111	50,72	35,38
		32	0,94	0,66
		4.219	100,00	69,76
		2.801	100,00	71,43
		1.227	100,00	71,43
		98	100,00	69,76
		3	100,00	69,76
TOTAUX		4.219	100,00	69,76

*Groupes de culpabilité.*

Relégables .. { récidivistes ..  
                  { non récidivistes ..

Récidivistes légaux ..

Non légalement récidivistes condamnés antérieurement ..

Condamnés ayant seulement été détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle ..



A noter la forte proportion des condamnés, légalement non récidivistes, mais ayant subi des condamnations antérieures, 50,04 p. 100 des condamnés ayant des antécédents judiciaires; et 35,74 p. 100 de la population pénitentiaire au 31 décembre, contre 35,38 p. 100 en 1901.

En plus des 32 condamnés indiqués au tableau ci-dessus, comme ayant été précédemment détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle, 282 individus, déjà compris dans les autres groupes de condamnés pourvus d'antécédents judiciaires, ont également passé dans ces établissements. C'est donc 314 détenus, soit 5,32 p. 100 de la population au 31 décembre, qui avaient passé par la maison de correction; en 1901 cette proportion était de 4,92 p. 100.

Les 282 de ces détenus compris aux trois premiers groupes du tableau ci-dessus s'y comptent en raison de 6,74 p. 100 du total de ces groupes, au lieu de 6,17 p. 100 en 1901.

II. — Interdiction de séjour.

Sur l'ensemble de la population au 31 décembre 1902, 1.504 détenus étaient frappés de l'interdiction de séjour, à l'expiration de leur peine, soit une proportion de 25,47 p. 100 contre 23,63 p. 100 en 1901.

Femmes.

I. — Antécédents judiciaires.

326 détenues, soit 48,44 p. 100 de l'effectif total présent au 31 décembre 1902, étaient pourvues d'antécédents judiciaires. En 1901, cette proportion était de 48,59 p. 100.

Ces détenues se répartissaient comme suit entre les divers groupes de culpabilité et les catégories pénales:

	PROPORTIONS 0/0			
	1902		1901	
	Des individus ayant des antécédents judiciaires.	De la population au 31 décembre.	Des individus ayant des antécédents judiciaires.	De la population au 31 décembre.
TRAVAUX FORCÉS	4 } 14 } 10 }			
RÉCLUSION	4 } 10 } 6 }			
EMPRISONNEMENT	40 } 41 } 1 }			
TOTAL	48 } 65 } 17 }			
Relégables		19,94	20,93	10,17
Récidivistes légales		27,30	23,55	11,44
Non légalement récidivistes condamnées antérieurement		52,45	55,23	26,84
Condamnées ayant seulement été détenues dans les établissements d'éducation correctionnelle		0,31	0,29	0,14
TOTAUX		100,00	100,00	48,59

Groupes de culpabilité.

Relégables { récidivistes .....  
non récidivistes .....  
Récidivistes légales .....  
Non légalement récidivistes condamnées antérieurement .....  
Condamnées ayant seulement été détenues dans les établissements d'éducation correctionnelle .....

A remarquer qu'ainsi que l'année précédente, plus de la moitié des détenues pourvues d'antécédents étaient des non légalement récidivistes.

Parmi les récidivistes comprises aux trois premiers groupes de culpabilité, il en est 10 qui avaient passé dans un établissement d'éducation correctionnelle, soit 3,08 p. 100 du total des individus composant ces groupes. En 1901, cette proportion était de 1,75 p. 100.

II. — *Interdiction de séjour.*

Sur l'ensemble de la population pénitentiaire au 31 décembre 1902, 121 détenues étaient frappées d'interdiction de séjour, soit une proportion de 17,98 p. 100, contre 19,35 en 1901.

**PARTS ATTRIBUÉES  
AUX CONDAMNÉS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL**

(Tableau XI.)

*Hommes.*

Les 5.906 détenus présents au 31 décembre recevaient de 1 à 6 dixièmes et plus dans les proportions ci-après :

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS	
						0/0	
						1902	1901
Un dixième.....	»	»	17	32	49	0,83	1,04
Deux dixièmes.....	1	»	65	82	148	2,51	2,89
Trois — .....	2	»	195	250	447	7,57	8,32
Quatre — .....	»	»	1.391	623	2.014	34,10	42,32
Cinq — .....	1	119	257	2.804	3.181	53,86	44,73
Six — .....	»	3	»	3	6	0,10	0,11
Plus de six dixièmes...	»	»	15	46	61	1,03	0,59
<b>TOTAUX.....</b>	<b>4</b>	<b>122</b>	<b>1.940</b>	<b>3.840</b>	<b>5.906</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

La presque totalité des détenues touchaient 5 dixièmes. La majeure partie des réclusionnaires en touchaient 4, et la plupart des condamnées à l'emprisonnement 5.

*Femmes.*

	TRAVAUX FORCÉS	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0	
					1902	1901
Un dixième.....	3	»	3	6	0,89	1,55
Deux dixièmes.....	11	3	7	21	3,12	2,54
Trois — .....	194	11	16	221	32,84	33,33
Quatre — .....	47	85	42	174	25,85	23,88
Cinq — .....	1	»	232	233	34,62	32,63
Six — .....	»	»	»	»	»	»
Plus de six dixièmes....	1	2	15	18	2,67	6,07
<b>TOTAUX.....</b>	<b>257</b>	<b>101</b>	<b>315</b>	<b>673</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

La majeure partie des condamnées aux travaux forcés touchaient 3 dixièmes. De même que chez les détenus hommes, la presque totalité des réclusionnaires en touchaient 4, et la plupart des condamnées à l'emprisonnement 5.

**ÉTAT DE L'INSTRUCTION DES DÉTENUS PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 1902 AU MOMENT DE LEUR ENTRÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS**

(Tableau XII.)

*Hommes.*

Les 5.906 détenus qui, au 31 décembre 1902, composaient la population pénitentiaire se répartissaient comme suit, dans les diverses catégories pénales, au point de vue de l'état de leur instruction au moment de leur condamnation.

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 de l'EFFECTIF TOTAL	
						1902	1901
Étaient illettrés.....	»	7	483	538	1.028	17,41	20,50
Savaient lire.....	1	3	136	580	720	12,19	12,04
— et écrire.....	1	8	573	885	1.467	24,84	33,41
— écrire et calculer	2	93	679	1.511	2.285	38,69	26,69
Possédaient l'instruction primaire complète.....	»	9	41	297	347	5,87	5,76
Avaient une instruction supérieure à l'instruction primaire.....	»	2	28	29	59	1,00	1,60
<b>TOTAUX.....</b>	<b>4</b>	<b>122</b>	<b>1.940</b>	<b>3.840</b>	<b>5.906</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Ce tableau accuse qu'au total 17,41 p. 100, un sixième, des détenus étaient illettrés au moment de leur incarcération. Seulement 5,87 p. 100 possédaient l'instruction primaire, et 1, p. 100, une instruction supérieure. C'est donc que la plupart étaient ou illettrés ou possédaient une instruction incomplète.

A noter que la proportion d'illettrés est inférieure en 1902 à ce qu'elle était l'année précédente.

*Femmes.*

Le degré d'instruction des détenues présentes le 31 décembre 1902 dans les diverses catégories pénales est indiqué dans le tableau comparatif suivant :

	TRAVAUX FORCÉS	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 de L'EFFECTIF TOTAL	
					1902	1901
Étaient illettrées.....	75	28	86	189	28,08	29,66
Savaient lire.....	19	6	15	40	5,94	7,20
— et écrire.....	115	42	169	326	48,44	37,01
— écrire et calculer	33	15	30	78	11,59	20,06
Possédaient l'instruction primaire complète.....	13	8	15	36	5,35	4,94
Avaient une instruction supérieure à l'instruction primaire.....	2	2	»	4	0,59	1,13
<b>TOTAUX.....</b>	<b>257</b>	<b>101</b>	<b>315</b>	<b>673</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

28,08 p.100, plus du quart, des détenues étaient illettrées. Seulement 5,35 p.100 avaient une bonne instruction primaire et 0,59 p.100 une instruction supérieure.

## RENSEIGNEMENTS

### SUR LA VIE PÉNITENTIAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 1902

(Tableaux XIII à XXXII.)

#### ÉCOLE

(Tableau XIII.)

*Hommes.*

*I. — Mouvement de l'école.*

Pendant l'année 1902, le mouvement de l'école dans les établissements de longues peines affectés aux hommes a été le suivant :

	1902	1901		1902 0/0	1901 0/0
Présents à l'école au 1 <sup>er</sup> janvier...	817	865	Soit, par rapport à la population pénitentiaire à cette date. ....	13,40	12,71
Admis à l'école au cours de l'année.	842	777			
Population totale ayant fréquenté l'école.....	1.659	1.642	Soit, par rapport à la population incarcérée.....	16,35	16,31
Sortis de l'école pendant l'année...	935	825			
Restant à l'école au 31 décembre ..	724	817	Soit, par rapport à la population présente à cette date.....	12,26	13,40

*II. — Résultats de l'enseignement.*

Voici la comparaison des deux années 1902 et 1901, l'état intellectuel des détenus étant relevé: d'une part, au commencement de l'année pour ceux suivant les cours à cette époque, ou au moment de l'entrée à l'école pour les autres; d'autre part, à la fin de l'année pour ceux encore présents à l'école à cette date, ou à la fin des études pour les autres :

	NOMBRE D'ÉLÈVES		1902—0/0		1901—0/0	
	Commen- cement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commen- cement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commen- cement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.
Illettrés .....	198	71	11,93	4,28	13,40	4,32
Sachant lire .....	315	250	18,99	15,07	16,99	13,15
— lire et écrire..	465	385	28,03	23,21	25,58	24,00
— au moins lire, écrire et calculer.....	681	953	41,05	57,44	44,03	58,53
<b>TOTAUX.....</b>	<b>1.659</b>	<b>1.659</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Le nombre des illettrés a donc diminué dans une proportion de 7,65 p. 100 du commencement à la fin de l'année. Les proportions des deux groupes suivants ont aussi assez sensiblement diminué au profit du nombre d'individus sachant au moins lire, écrire et calculer, dont la proportion a augmenté de 16,39 p. 100.

III. — Cours spéciaux.

*Dessin.* — Les cours de dessin ont été suivis par 78 individus.

*Musique.* — Aucun détenu n'a suivi ces cours.

IV. — Bibliothèques. — Lecture.

Les bibliothèques des maisons de longues peines possédaient un ensemble de 23.545 volumes.

Pendant l'année 1902, il y a eu 133.919 mises en lecture.

Femmes.

I. — Mouvement de l'école.

Dans les établissements de longues peines affectés aux femmes, le mouvement de l'école a été le suivant pendant l'année 1902 :

	1902	1901		1902 0/0	1901 0/0
Présentes à l'école le 1 <sup>er</sup> janvier..	132	163	} Soit, par rapport à la population pénitentiaire à cette date.....	18,64	20,34
Admises à l'école au cours de l'année	111	88			
Population ayant fréquenté l'école.	243	251	} Soit, par rapport à la population incarcérée.....	24,15	23,63
Sorties de l'école pendant l'année..	97	119			
Restant à l'école au 31 décembre...	146	132	} Soit, par rapport à la population présente à cette date.....	21,69	18,64

La proportion des présentes à l'école au 31 décembre 1902 est supérieure de 3,05 p. 100 comparativement à l'année précédente.

II. — Résultats de l'enseignement.

Voici la comparaison des deux années 1902 et 1901.

	NOMBRE D'ÉLÈVES		1902—0/0		1901—0/0	
	Commen- cement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commen- cement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commen- cement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.
Illettrées .....	44	18	16,87	7,41	15,94	6,37
Sachant lire.....	33	31	13,58	12,76	14,34	10,76
— lire et écrire...	91	80	37,45	32,92	36,65	35,86
— au moins lire, écrire et calculer .....	78	114	32,10	46,91	33,07	47,01
<b>TOTAUX.....</b>	<b>243</b>	<b>243</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Le nombre des illettrés a diminué dans une proportion de 9,46 p. 100 du commencement à la fin de l'année ; les proportions des deux groupes suivants ont diminué de même au profit de celle sachant lire, écrire et calculer, qui a augmenté de 14,81 p. 100.

Chez les hommes, cette dernière proportion avait augmenté de 16,39 p. 100. C'est donc que, chez eux, les progrès accomplis ont été en général plus sensibles.

### *III. — Cours spéciaux.*

En 1902, ainsi que l'année précédente, il n'a pas été fait de cours de dessin ou de musique aux détenues.

### *IV. — Bibliothèques. — Lecture.*

Les bibliothèques des maisons centrales de femmes possédaient un ensemble de 3.042 volumes. Il y a eu 7.855 mises en lecture.

## **GRACES, COMMUTATIONS DE PEINE, LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES, RÉCOMPENSES**

(Tableau XIV.)

### *Hommes.*

#### *I. — Mesures gracieuses.*

Au cours de l'année 1902, 1.208 détenus, soit 11,95 p. 100 de l'effectif incarcéré, ont bénéficié de mesures gracieuses. En 1901, cette proportion était de 11,40 p. 100.

L'initiative de ces mesures de clémence est généralement prise par l'Administration. Seulement 83 ont été prises sur la demande des condamnés ou de leur famille.

Le tableau comparatif ci-après indique la nature des mesures gracieuses prises à l'égard des détenus, leur répartition entre les diverses catégories pénales :

(TABLEAU)

	PROPORTIONS 0/0		TOTAL	EMPRISONNEMENT	RÉCLUSION	DÉTENTION	TRAVAUX FORCÉS
	1902	1901					
Remise entière de la peine.....	9,11	16,72	410	68	27	15	»
Commutations.....	2,48	1,83	30	»	20	10	»
Moins de 1 an.....			139	54	83	2	»
Réductions sur la peine			232	39	56	136	1
1 an à 3 ans.....			435	109	2	8	»
3 ans à 5 ans.....			22	12	163	102	1
5 ans et plus.....			42	4	22	10	»
Libérations conditionnelles.....			629	357	245	26	1
Remise de la relégation (à titre spécial).....			4	2	2	»	»
Remise de l'interdiction de séjour (à titre spécial).....			»	»	»	»	»
TOTAUX.....	100,00	100,00	1.208	536	457	213	2

La majeure partie des mesures gracieuses, 52,07 p. 100, ont consisté en libérations conditionnelles, accordées à 6,20 p. 100 de la population incarcérée au cours de l'année.

Les commutations de peine ont consisté dans le changement en emprisonnement de 10 peines de détention et de 20 de réclusion.

La proportion des « Remises entières de la peine » était sensiblement plus élevée en 1901 qu'en 1902. Ce fait tient à ce qu'en 1901 parmi les 192 condamnés bénéficiaires de cette mesure étaient compris 102 individus libérés par application de la loi d'amnistie du 28 décembre 1900.

II. — Récompenses.

Pendant l'année 1902, il a été accordé des récompenses à 370 détenus, soit à 3,65 p. 100 de la population incarcérée. En 1901 cette proportion était de 3,22 p. 100.

Ces récompenses ont consisté dans l'attribution de dixièmes supplémentaires et en 37 virements permanents.

Femmes.

1. — Mesures gracieuses.

En 1902, 174 détenues ont bénéficié de mesures gracieuses, soit 17,30 p. 100 de l'effectif incarcéré. En 1901, cette proportion atteignait 14,60 p. 100. Seulement 36 de ces mesures ont été prises sur la demande des condamnées ou de leur famille.

La nature des mesures gracieuses dont ont bénéficié les détenues des diverses catégories pénales est indiquée au tableau suivant :

(TABLEAU)

	PROPORTIONS 0/0	
	1902	1901
Remise entière de la peine.....	31	8,39
Commutations.....	22	9,08
Moins de 1 an.....	5	
Réductions sur la peine	20	21,29
1 an à 3 ans.....	15	
3 ans à 5 ans.....	4	
5 ans et plus.....	2	
Libérations conditionnelles.....	78	56,77
Remise de la relégation (à titre spécial).....	»	»
Remise de l'interdiction de séjour (à titre spécial).....	6	3,87
<b>TOTAUX.....</b>	<b>174</b>	<b>100,00</b>
	<b>TRAVAUX FORCÉS</b>	
	RÉCLUSION	
	EMPRISONNEMENT	
	TOTAL	

De même que pour les détenus hommes, la plupart des mesures de clémence, 44,83 p. 100, ont consisté en libérations conditionnelles, accordées à 7,75 p. 100 de la population incarcérée pendant l'année.

Les 22 commutations comprennent :

12 commutations des travaux forcés à perpétuité en travaux forcés à temps.

2 commutations des travaux forcés en réclusion.

1 commutation des travaux forcés en emprisonnement.

7 commutations de la réclusion en emprisonnement.

### II. — Récompenses.

Au cours de l'année 1902, 11 détenues ont bénéficié de récompenses qui ont consisté en attributions de dixièmes supplémentaires.

La proportion des condamnées récompensées a atteint, en 1902, à 1,09 p. 100 de la population incarcérée, contre 0,75 p.100 en 1901.



**CRIMES & DÉLITS COMMIS  
PENDANT LA DÉTENTION — DISCIPLINE**

(Tableau XV.)

*Hommes.*

*I. — Crimes et délits commis pendant la détention.*

*Fontevrault*: Un détenu a été condamné aux travaux forcés à perpétuité pour assassinat d'un gardien.

Deux détenus ont été condamnés à 3 ans et à 6 mois de prison; l'un pour avoir frappé un gardien dans l'exercice de ses fonctions, l'autre pour insultes par écrit à un magistrat.

*Loos*: Trois condamnés aux travaux forcés et un condamné à l'emprisonnement ont encouru des peines de 6 mois, 20 mois, 2 ans et de 10 mois de prison pour évasion par violence.

*Nîmes*: Une peine de 6 mois de prison a été prononcée contre un détenu pour coups et blessures à un codétenu.

*II. — État disciplinaire. — Infractions à la discipline.*

Au cours de l'année, il a été relevé 35.594 infractions à la discipline, contre 32.421 en 1901.

Savoir :

		NOMBRE D'INFRACTIONS	
		1902	1901
Voies de fait	} envers le personnel supérieur .....	»	»
	} — les agents de surveillance .....	24	21
	} — d'autres détenus .....	1.096	1.562
Larcins .....		203	290
Rébellion, mutinerie .....		1.319	1.353
Actes d'immoralité .....		78	160
Infractions au silence .....		16.800	14.265
Refus de travail .....		659	534
Paresse, négligence dans le travail .....		2.763	2.597
Usage du tabac .....		1.700	1.202
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés .....		2.499	1.902
Infractions diverses .....		8.753	8.535
TOTAUX .....		35.594	32.421

Les infractions à la discipline se répartissent comme il suit entre les diverses catégories pénales :

TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL
17	935	8.050	26.592	35.594

De ce tableau il résulte que par rapport à la population incarcérée le nombre d'infractions commises ressort à :

En 1902..... 350,78 pour 100 détenus.  
En 1901..... 321,96 —

III. — Punitons.

Les 35.594 infractions à la discipline ont été réprimées par un nombre égal de punitons infligées aux 6.068 détenus coupables, c'est-à-dire à 59,80 p. 100 de la population incarcérée au cours de l'année. En 1901 cette proportion atteignait 59,17 p. 100.

Ces punitons ont été les suivantes :

	NOMBRE DE PUNITONS	
	1902	1901
Cellule .....	1.976	2.083
Salle de discipline .....	4.625	4.029
Pain sec .....	7.771	6.995
Autres privations alimentaires.....	10.069	7.883
Réductions de dixièmes.....	1	»
Amendes.....	5.068	4.785
Autres punitons.....	616	1.918
Réprimandes.....	5.468	4.728
<b>TOTAUX .....</b>	<b>35.594</b>	<b>32.421</b>

IV. — Évasions.

	1902			1901		
	TENTATIVES D'ÉVASION	ÉVASIONS CONSOMMÉES		TENTATIVES D'ÉVASION	ÉVASIONS CONSOMMÉES	
		suivies de réin-tégration pendant l'année.	non suivies de réin-tégration pendant l'année.		suivies de réin-tégration pendant l'année.	non suivies de réin-tégration pendant l'année.
Beaulieu .....	3	»	1	»	»	»
Clairvaux .....	»	»	1	»	»	»
Fontevrault .....	3	»	»	1	1	»
Loos .....	3	1	»	»	»	»
Nîmes .....	1	»	»	»	1	2
Castelluccio .....	»	9	3	»	1	»
Chiavari .....	»	»	2	»	6	2

Femmes.

I. — Crimes et délits commis pendant la détention.

En 1902, comme en 1901, aucun crime ou délit n'a été commis dans les maisons centrales de femmes.

II. — État disciplinaire. — Infractions à la discipline.

Il a été relevé, au cours de l'année 1902, 784 infractions à la discipline, au lieu de 853 en 1901.

Savoir :

	NOMBRE D'INFRACTIONS	
	1902	1901
Larcins.....	2	2
Voies de fait { envers le personnel supérieur.....	»	»
{ — les agents de surveillance.....	»	»
{ — d'autres détenues.....	26	35
Rébellion, mutinerie.....	70	66
Actes d'immoralité.....	5	7
Infractions au silence.....	348	338
Refus de travail .....	55	47
Paresse, négligence dans le travail.....	55	49
Usage du tabac.....	1	»
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	15	19
Infractions diverses.....	207	290
<b>TOTAUX.....</b>	<b>784</b>	<b>853</b>

Ces infractions se répartissent comme suit entre les diverses catégories pénales :

Travaux forcés .....	143
Réclusion .....	132
Emprisonnement.....	509
<b>TOTAL.....</b>	<b>784</b>

Proportionnellement aux populations incarcérées, le nombre d'infractions commises ressort à :

En 1902..... 77,93 pour 100 détenues.  
 En 1901..... 80,32 —

*III. — Punitons.*

Les punitons disciplinaires infligées au cours de l'année 1902 ont été les suivantes :

	NOMBRE DE PUNITIONS	
	1902	1901
Cellule.....	214	237
Salle de discipline.....	»	»
Pain sec.....	117	136
Autres privations alimentaires.....	217	110
Réduction de dixièmes.....	»	126
Amendes.....	68	94
Autres punitons.....	18	10
Réprimandes.....	150	140
<b>TOTAUX.....</b>	<b>784</b>	<b>853</b>

Ces punitons ont été subies par 338 condamnées, soit par 33,60 p. 100 de l'effectif incarcéré pendant l'année. En 1901 cette proportion était de 33,52 p. 100.

*IV. — Évasions.*

Aucune évasion ne fut tentée ni accomplie au cours de l'année 1902. Il en a été de même en 1901.

**ÉTAT SANITAIRE**

(Tableaux XVI à XXIII.)

*Hommes et Femmes.*

**I. — Mouvement de l'infirmerie. (Tableau XVI.)**

Pendant l'année 1902, le mouvement de l'infirmerie dans les établissements de longues peines a été le suivant :

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1901.....	182	52
Entrés à l'infirmerie en 1902.....	2.682	539
<b>ENSEMBLE.....</b>	<b>2.814</b>	<b>591</b>
Sortis pendant l'année 1901.....	2.642	543
<b>RESTANT au 31 décembre 1902.....</b>	<b>172</b>	<b>48</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 1902, 2,99 p. 100 de la population masculine et 7,34 p. 100 de la population féminine étaient en traitement à l'infirmerie, contre 3,03 et 5,61 p.100 en 1901.

25,94 et 53,58 p. 100 des populations incarcérées au cours de l'année sont entrés à l'infirmerie. Au cours de l'année précédente, ces proportions avaient atteint 33,29 et 69,58 p.100.

Enfin, 2,91 p. 100 et 7,13 p.100 des effectifs présents en fin d'année étaient soignés à l'infirmerie. En 1901, ces proportions étaient de 2,98 et 7,34 p.100.

*Sorties.*

Les 2.642 et 543 sorties se décomposent ainsi :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	Proportions 0/0	NOMBRE	Proportions 0/0
Guéris .....	2.396	90,69	503	92,64
Transférés dans un établissement hospitalier .....	48	0,68	4	0,74
Libérés .....	57	2,16	18	3,31
Décédés.....	171	6,47	18	3,31
<b>TOTAUX .....</b>	<b>2.642</b>	<b>100,00</b>	<b>543</b>	<b>100,00</b>

*Journées de traitement.*

Le total des journées de traitement à l'infirmerie s'est élevé à 69.728 pour les hommes, et à 18.453 pour les femmes. La population moyenne journalière de l'infirmerie était donc de 191 et 50 individus, contre 201 et 60 en 1901.

Ces chiffres permettent d'établir la comparaison de l'état sanitaire pendant les années 1902 et 1901.

	HOMMES		FEMMES	
	1902	1901	1902	1901
Proportion p. 100 des entrées à l'infirmerie par jour à la po- pulation moyenne des établis- sements .....	0,117	0,1336	0,213	0,2508
Proportion p. 100 des journées d'infirmerie aux journées de détention .....	3,121	3,1123	7,305	7,8742
Durée moyenne des séjours à l'infirmerie.....	25 jours	22 jours	31 jours	29 jours
Proportion p. 100 des décès au total des malades traités.....	6,077	6,2630	3,046	4,4885
Proportion p. 100 des décès à la population moyenne.....	2,794	3,2538	2,601	4,4512

Les maisons centrales et les pénitenciers agricoles se classent ainsi qu'il suit :

1° Au point de vue du nombre d'admissions à l'infirmerie : par la proportion p. 100 d'admissions quotidiennes proportionnellement aux populations moyennes journalières :

*Hommes.*

	1902. 0/0	contre	1901. 0/0
Chiavari .....	0,187		0,308
Fontevault.....	0,161	—	0,168
Clairvaux.....	0,148	—	0,096
Melun.....	0,144	—	0,134
Riom.....	0,125	—	0,148
Nîmes.....	0,110	—	0,144
Poissy.....	0,104	—	0,101
Thouars.....	0,075	—	0,084
Beaulieu.....	0,064	—	0,083
Loos.....	0,045	—	0,041
Castelluccio.....	0,018	—	0,038

*Femmes.*

	1902. 0/0	contre	1901. 0/0
Rennes.....	0,250		0,307
Montpellier.....	0,215	—	0,219
Clermont.....	0,182	—	0,226

2° Au point de vue du séjour moyen à l'infirmerie :

*Hommes.*

	1902. jours.	contre	1901. jours.
Beaulieu.....	59		37
Loos.....	37	—	24
Clairvaux.....	32	—	40
Thouars.....	29	—	30
Castelluccio.....	26	—	50
Fontevault.....	24	—	23
Melun.....	21	—	15
Riom.....	21	—	22
Nîmes.....	20	—	22
Poissy.....	18	—	19
Chiavari.....	14	—	10

Femmes.

	1902. jours.	1901. jours.
Montpellier.....	42	contre 47
Clermont.....	33	— 30
Rennes.....	23	— 18

II. — Causes des admissions à l'infirmerie.

(Tableau XVII.)

Des admissions à l'infirmerie :

Chez les hommes, 586 sur 2.632, soit 22,26 p. 100, ont été motivées par des affections de l'appareil respiratoire, contre 19,73 p. 100 en 1901.

Chez les femmes, ce genre d'affection a occasionné l'admission de 76 malades sur 539 entrées, soit 14,10 p. 100, contre 14,12 en 1901.

III. — Décès. (Tableaux XVI et XVIII.)

Le nombre des décès, dans les établissements de longues peines, s'est élevé :

Pour les hommes à 171, soit 6,08 p. 100 des détenus soignés à l'infirmerie (2.814), et 1,68 de la population incarcérée. En 1901, ces proportions étaient de 6,26 p. 100 et 2,09 p. 100.

Pour les femmes à 18, soit 3,05 p. 100 des malades soignées à l'infirmerie (591), et 1,79 p. 100 de la population incarcérée. En 1901, ces proportions atteignaient 1,49 et 1,04 p. 100.

Sur ces chiffres, la tuberculose, sous ses différentes formes, a causé 74 décès chez les hommes et 6 chez les femmes ; soit, par rapport au nombre total des décès : 43,27 p. 100 pour les hommes et 33,33 pour les femmes. Par rapport aux nombres de malades soignés (2.814 et 591) : 2,62 et 1,02 p. 100.

IV. — Aliénés et épileptiques en observation dans les infirmeries des maisons centrales. — Suicides.

(Tableau XXIII.)

a) Aliénés épileptiques ou non.

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1901.....	2	»
Cas constatés pendant l'année 1902. {	4	3
16	»	
ENSEMBLE.....	22	3
Sorties ..... {	»	»
20	3	
RESTE au 31 décembre 1902.....	2	»

En 1901, le nombre de cas constatés au cours de l'année avait été, pour les hommes 18, pour les femmes 2.

b) Épileptiques non aliénés.

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1901.....	7	»
Cas constatés en 1902.....	8	2
ENSEMBLE.....	15	2
Sorties ..... {	4	»
8	»	
RESTE au 31 décembre 1902.....	7	2

En 1901, pour les hommes il y avait eu 7 cas et pour les femmes 1.

c) *Suicides.*

3 détenus se sont suicidés par strangulation ou chute : 1 à Beaulieu, 1 à Fontevrault, 1 à Melun.

En 1900 il s'était produit 4 tentatives et 3 suicides.

Chez les détenues femmes, il ne s'est produit qu'une tentative de suicide à Rennes.

*Quartier spécial de Gaillon.*

Les condamnés, détenus dans les maisons de longues peines, reconnus réellement atteints d'épilepsie ou d'aliénation mentale, sont dirigés sur le quartier spécial de Gaillon où ils sont soumis à un régime approprié à leur état.

Le tableau suivant indique le mouvement de la population de cet établissement au cours de l'année 1902.

	PRÉSENTS AU 1 <sup>er</sup> janvier 1902.	ENTRÉES EN 1902.	SORTIES EN 1902.	PRÉSENTS AU 31 décembre 1902.	JOURNÉES DE traitement.
Aliénés.....	49	24	32	41	23.814
Épileptiques.....	18	4	3	19	
Simulateurs présumés..	»	»	»	»	
TOTAUX.....	67	28	35	60	23.814

**TRAVAIL**

(Tableaux XXIV à XXVII.)

Aux divers tableaux XXIV sont relevés pour chacun des établissements la nature des travaux, le nombre moyen journalier de travailleurs, ce nombre au 31 décembre, et le produit afférent à chaque industrie.

Les résultats généraux du travail sont récapitulés :

1<sup>o</sup> Par industrie au tableau XXV ;

2<sup>o</sup> Par établissement au tableau XXVI.

Le tableau XXVII indique la répartition du produit du travail.

Pour connaître utilement les résultats du travail il est indispensable, en raison de la nature différente des travaux, de distinguer, pour les établissements d'hommes, les maisons centrales de France des pénitenciers agricoles de la Corse.

*Hommes.*

**I. — Journées de travail.** (Tableaux XXV et XXVI.)

Le nombre des journées de travail s'est élevé, en 1902, au chiffre de 1.410.959 dans les maisons centrales d'hommes et à 217.280 dans les pénitenciers agricoles. En 1901, ces chiffres étaient de 1.507.037 et 232.634 ;

Soit sur 100 journées de détention :

*Maisons centrales.*

En 1902.....	72 journées de travail.
— 1901.....	73 — —

*Pénitenciers agricoles.*

En 1902.....	77 journées de travail.
— 1901.....	75 — —

II. — Nombre de travailleurs (Tableaux XXV et XXVI.)

NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS. — Le nombre des jours ouvrables a été en 1902 de 306.

Le nombre moyen de travailleurs, au cours de l'année, a été de :

*Maisons centrales.*

En 1902.		En 1901.	
4.611	travailleurs contre	4.962	
dont :			
Ouvriers.....	4.373	Ouvriers.....	4.730
Apprentis.....	237	Apprentis.....	232

Soit sur 100 travailleurs :

En 1902.		En 1901.	
Ouvriers.....	95	Ouvriers.....	95
Apprentis.....	5	Apprentis.....	5

Soit sur 100 détenus (nombre moyen) par rapport aux populations moyennes journalières (5.348 et 5.609) :

En 1902.		En 1901.	
Occupés.....	86	Occupés.....	88
Inoccupés.....	14	Inoccupés.....	12

*Pénitenciers agricoles.*

En 1902.		En 1901.	
710	travailleurs contre	758	
dont :			
Ouvriers.....	710	Ouvriers.....	758
Apprentis.....	»	Apprentis.....	»

Soit sur 100 ouvriers :

En 1902.		En 1901.	
Ouvriers.....	100	Ouvriers.....	100
Apprentis.....	»	Apprentis.....	»

Soit sur 100 détenus (nombre moyen) par rapport aux populations moyennes journalières (774 et 845) :

En 1902.		En 1901.	
Occupés.....	92	Occupés.....	90
Inoccupés.....	8	Inoccupés.....	10

TRAVAILLEURS AU 31 DÉCEMBRE. — Les nombres de détenus occupés à la fin de l'année dans les maisons centrales et pénitenciers agricoles étaient les suivants :

*Maisons centrales.*

En 1902.		En 1901.	
Ouvriers.....	4.396	Ouvriers.....	4.621
Apprentis.....	219	Apprentis.....	235

Soit pour 100 détenus relativement aux populations à cette date :

En 1902.		En 1901.	
Occupés.....	89	Occupés.....	91
Inoccupés.....	11	Inoccupés.....	9

*Pénitenciers agricoles.*

En 1902.		En 1901.	
Ouvriers.....	323	Ouvriers.....	668
Apprentis.....	»	Apprentis.....	»

Soit pour 100 détenus relativement aux populations à cette date :

En 1902.		En 1901.	
Occupés.....	44	Occupés.....	91
Inoccupés.....	56	Inoccupés.....	9

N. B. — La différence très sensible existant entre les proportions p.100 de détenus travaillant au 31 décembre des années 1901 et 1902 est due à ce que, le dernier jour de l'année 1902, 359 ouvriers des chantiers extérieurs du pénitencier de Chiarari n'ont pu travailler à cause du mauvais temps.

III. — **Produit du travail.** (Tableaux XXV et XXVI.)

PRODUIT GÉNÉRAL. — Le produit général du travail s'est élevé à

*Maisons centrales.*

En 1902.		En 1901.	
fr. c.		fr. c.	
1,827.024	78	1.997.654	»
<i>contre</i>			
<i>dont :</i>			
	fr. c.		fr. c.
Produit net....	1.748.262 49	Produit net....	1.906.371 56
Gratifications..	78.762 29	Gratifications..	91.282 44

Soit sur 100 francs de produit :

En 1902.		En 1901.	
Produit net.....	95,69	Produit net.....	95,43
Gratifications.....	4,31	Gratifications.....	4,57

*Pénitenciers agricoles.*

En 1902.		En 1901.	
fr. c.		fr. c.	
122.465	50	113.099	56
<i>contre</i>			
<i>dont :</i>			
	fr. c.		fr. c.
Produit net.....	119.460 50	Produit net.....	112.309 36
Gratifications....	3.005 »	Gratifications.....	790 20

Soit sur 100 francs de produit :

En 1902.		En 1901.	
Produit net.....	97,55	Produit net.....	99,31
Gratifications.....	2,45	Gratifications.....	0,69

MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL. — Le nombre de journées de travail s'étant élevé à 1.410.959 dans les maisons centrales et à 217.280 dans les pénitenciers agricoles, le produit moyen de travail ressort à :

*Maisons centrales.*

En 1902.		En 1901.	
fr. c.		fr. c.	
Produit net.....	1 2391	Produit net.....	1 2650
Gratifications.....	0 0558	Gratifications.....	0 0606
TOTAL.....	1 2949	TOTAL.....	1 3256

*Pénitenciers agricoles.*

En 1902.		En 1901.	
fr. c.		fr. c.	
Produit net.....	0 5498	Produit net.....	0 4828
Gratifications.....	0 0138	Gratifications.....	0 0034
TOTAL.....	0 5636	TOTAL.....	0 4862

Le produit moyen par journée de travail a diminué dans les maisons centrales et augmenté dans les pénitenciers agricoles par rapport à l'année précédente.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

*Maisons centrales.*

	En 1902.	En 1901.
	fr. c.	fr. c.
Melun.....	1 6150	1 7105
Poissy.....	1 4180	1 4466
Beaulieu.....	1 3839	1 3629
Clairvaux.....	1 3661	1 3550
Loos.....	1 1950	1 2828
Riom.....	1 1824	1 3480
Fontevrault.....	1 1636	1 1126
Nîmes.....	1 0680	1 1433
Thouars.....	1 0678	1 1889

*Pénitenciers agricoles.*

	En 1902.	En 1901.
	fr. c.	fr. c.
Castelluccio.....	0 8144	0 4966
Chiavari.....	0 5005	0 4818



MOYENNE PAR JOURNÉE DE DÉTENTION (Tableau XXVII.). — Relativement aux nombres de journées de détention (1.951.915 et 282.431) la moyenne du produit du travail ressort à 0 fr.9360 pour les maisons centrales contre 0 fr.9757 en 1901, et à 0 fr.4336 pour les pénitenciers agricoles contre 0 fr.3667 en 1901.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

*Maisons centrales.*

	En 1902.	En 1901.
	fr. c.	fr. c.
Melun .....	1 2196	1 3213
Poissy.....	1 0880	1 0975
Beaulieu.....	1 0344	1 0018
Loos .....	0 9430	1 0225
Clairvaux.....	0 9257	0 9338
Riom.....	0 9002	1 0590
Thouars .....	0 8308	0 9358
Fontevrault.....	0 7562	0 7498
Nîmes.....	0 7084	0 7773

*Pénitenciers agricoles.*

	En 1902.	En 1901.
	fr. c.	fr. c.
Castellucio.....	0 6528	0 3733
Chiavari.....	0 3812	0 3640

**IV. — Nature des travaux.**

(Tableau XXV.)

Au point de vue de leur nature, les travaux se divisent en deux grandes catégories :

1° Les travaux qui ont pour objet le service propre de l'établissement : service intérieur économique ou agricole, entretien des bâtiments composant la maison centrale ou le pénitencier agricole, travaux divers ;

2° Les travaux industriels proprement dits ou, pour les pénitenciers agricoles, les travaux d'exploitation.

En 1901, le régime de l'entreprise générale industrielle était en vigueur dans deux maisons centrales d'hommes : Riom et Thouars.

Dans les autres établissements, la main-d'œuvre des détenus était exploitée en régie, soit directement par l'État, soit par l'intermédiaire de confectionnaires.

Parmi les industries exploitées en régie directement par l'État, il faut citer comme ayant donné d'excellents résultats :

L'imprimerie à Melun,

Le tissage des couvertures militaires à Fontevrault,

La fabrication des brosses pour militaires à Poissy.

Cette dernière industrie a été introduite à Poissy en juin 1898.

Les industries dont l'exploitation a donné le rendement moyen par journée de travail le plus élevé (au moins 2 francs) sont :

*Maisons centrales.*

	1902	1901
	fr. c.	fr. c.
Meubles et lits en fer (Régie).....	3.4638	3.5118
Imprimerie (Régie).....	2.1149	2.0631
Meubles et lits en fer (Confectionnaire).....	1.9995	1.9910
Stores (Confectionnaire).....	1.9161	2.0011

*Pénitenciers agricoles.*

En dehors du service général des établissements, la plupart des travaux exécutés dans les pénitenciers agricoles ont consisté en exploitations agricoles dont le rendement moyen journalier a été de 0 fr. 4921. En 1901, ce chiffre était de 0 fr. 4711.

*Femmes.*

**I. — Journées de travail. (Tableaux XXV et XXVI.)**

Dans les maisons centrales de femmes, sur 252.594 journées de détention on compte 186.670 journées de travail. Soit sur 100 journées de détention :

En 1902.....	74 journées de travail.
— 1901.....	74 —

**II. — Nombre de travailleuses. (Tableaux XXV et XXVI.)**

**NOMBRE MOYEN.** — Le nombre de journées de travail divisé par le nombre de jours ouvrables (306) donne le nombre moyen journalier de travailleuses pendant l'année.

En 1902.		En 1901.	
610	<i>travailleuses contre</i>	663	
	dont :		
Ouvrières.....	594	Ouvrières.....	650
Apprenties.....	15	Apprenties.....	13

Soit sur 100 travailleuses :

En 1902.		En 1901.	
Ouvrières.....	98	Ouvrières.....	98
Apprenties.....	2	Apprenties.....	2

Soit sur 100 détenues par rapport aux populations moyennes journalières :

En 1902.		En 1901.	
Occupées.....	88	Occupées.....	87
Inoccupées.....	12	Inoccupées.....	13

**TRAVAILLEUSES AU 31 DÉCEMBRE.** — Les nombres de détenues travaillant à cette date étaient :

En 1902.		En 1901.	
596	<i>travailleuses contre</i>	616	
	dont :		
Ouvrières.....	580	Ouvrières.....	602
Apprenties.....	16	Apprenties.....	14

Soit sur 100 détenues relativement aux populations à cette date :

En 1902.		En 1901.	
Occupées.....	89	Occupées.....	87
Inoccupées.....	11	Inoccupées.....	13

**III. — Produit du travail. (Tableaux XXV et XXVI.)**

La rémunération totale de la main-d'œuvre s'est élevée dans les maisons centrales de femmes à :

En 1902.		En 1901.	
182.397 78	<i>fr. c.</i>	192.943 75	
	dont :		
Produit net.....	176.218 96	Produit net.....	186.538 »
Gratifications...	6.178 82	Gratifications....	6.405 75

Soit sur 100 francs de produit :

En 1902.		En 1901.	
Produit net.....	96 61	Produit net.....	96 68
Gratifications.....	3 39	Gratifications.....	3 32

**MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL.** — Le rendement moyen par journée de travail ressort à :

En 1902.		En 1901.	
Produit net.....	0 9440	Produit net.....	0 9158
Gratifications.....	0 0334	Gratifications.....	0 0344
<b>TOTAL.....</b>	<b>0 9771</b>	<b>TOTAL.....</b>	<b>0 9473</b>

A ce point de vue, les maisons centrales de femmes se classent comme suit :

	En 1902.	En 1901.
Rennes.....	1 1173	1 1160
Clermont.....	0 9972	0 9828
Montpellier.....	0 6997	0 6390

Le rendement moyen a augmenté dans les trois établissements.

MOYENNE PAR JOURNÉE DE DÉTENTION (Tableau XXVII.). — La moyenne du produit du travail par journée de détention ressort à 0 fr. 7221 contre 0 fr. 6973 en 1901.

A ce point de vue, les établissements de femmes se classent ainsi :

	En 1902.	En 1901.
	fr. c.	fr. c.
Rennes.....	0 8824	0 8869
Clermont.....	0 7414	0 7176
Montpellier.....	0 4614	0 4298

IV. — Nature des travaux. (Tableau XXV.)

Comme dans les établissements d'hommes, il convient de distinguer les travaux industriels proprement dits de ceux ayant pour objet le service général de la maison.

En 1902, le système de l'entreprise générale industrielle était appliqué dans les maisons de Clermont et de Rennes.

Les industries dont le rendement moyen par journée de travail a été le plus élevé sont :

	En 1902.	En 1901.
	fr. c.	fr. c.
Faux-cols et manchettes.....	1 1694	1 1663
Corsets.....	1 0856	1 0642
Lingerie pénitentiaire.....	0 8225	0 7852

V. — Emploi du produit du travail. (Tableau XXVII.)

*Hommes et Femmes.*

Le produit général du travail a été réparti comme suit, dans les maisons centrales d'hommes, les pénitenciers agricoles et les établissements de femmes :

RÉPARTITION	MAISONS CENTRALES D'HOMMES		PÉNITENCIERS AGRICOLES		MAISONS CENTRALES DE FEMMES		
	MOYENNE par journée de détention.		MOYENNE par journée de détention.		MOYENNE par journée de détention.		
	1902	1901	1902	1901	1902	1901	
Versé au pécule	fr. c.	460.736 34	0 2407	28.113 09	0 0995	41.193 49	0 1631
		380.748 78	0 1951	25.093 68	0 0688	34.983 78	0 1385
Concédé aux entrepreneurs...	fr. c.	77.512 48	0 0397	»	»	75.118 10	0 2974
		566.740 39	0 2804	»	»	9716. 17	0 0384
Acquis au Trésor	fr. c.	332.286 79	0 1702	69.268 73	0 2452	21.388 24	0 0847
		1.827.024 78	0 9360	122.465 50	0 4336	182.307 78	0 7221
Sur travaux exécutés pour le compte de particuliers	fr. c.	0 1723	0 0652	0 2071	0 0785	0 2634	0 0431
		0 2870	0 2917	»	»	0 1344	0 1577
Sur travaux exécutés pour le compte de l'Etat	fr. c.	0 9757	0 0527	0 3067	0 0864	0 0788	0 0788
		0 9757	0 0527	0 3067	0 0864	0 0788	0 0788
TOTAUX.....		1.827.024 78	0 9360	122.465 50	0 4336	182.307 78	0 7221

Contrairement à ce qui existe dans les maisons centrales d'hommes, la proportion du produit du travail, qui, dans les établissements de femmes, est concédé aux entrepreneurs, est sensiblement plus élevée que celle acquise au Trésor. Ce fait résulte de ce que dans deux de ces établissements sur trois le travail est exploité en entreprise générale.

## PÉCULE

(Tableaux XXVIII et XXIX.)

### *Hommes et Femmes.*

Le tableau XXVIII donne le résumé du compte du pécule des détenus.

Le tableau XXIX indique le détail des dépenses faites volontairement par les condamnés sur leur pécule.

Voici la comparaison de l'état du pécule au 31 décembre 1902 et 1901 :

(TABLEAU)

	1901			1902		
	DISPONIBLE	RÉSERVE	DÉBET au PÉCULE disponible.	DISPONIBLE	RÉSERVE	DÉBET au PÉCULE disponible.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Maisons centrales.....	107.290 22	583.779 54	99 79	106.878 91	509.935 60	266 06
Pénitenciers agricoles.....	9.435 47	63.153 26	686 77	8.755 31	77.200 09	611 25
Maisons centrales de femmes.....	13.098 55	401.944 98	0 36	13.924 12	94.425 14	»

Maisons centrales.....

Pénitenciers agricoles.....

Maisons centrales de femmes.....

Au cours des années 1902 et 1901, les détenus des deux sexes ont volontairement dépensé les sommes suivantes :

	1902		1901	
	MAISONS centrales d'hommes et pénitenciers agricoles.	MAISONS centrales de femmes.	MAISONS centrales d'hommes et pénitenciers agricoles.	MAISONS centrales de femmes.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dépenses personnelles.	495.271 67	44.837 98	531.322 66	48.760 35
Dépenses d'une autre nature.....	36.915 45	1.804 15	36.672 30	2.067 35
TOTAUX .....	532.187 12	46.642 13	567.994 96	50.827 70

La moyenne des dépenses personnelles par journée de détention a atteint, en 1902, 0 fr. 2217 dans les établissements d'hommes et 0 fr. 1775 dans ceux de femmes. En 1901, ces moyennes étaient de 0 fr. 2255 et 0 fr.1762.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

	Hommes.	
	1902.	1901.
	fr. c.	fr. c.
Melun.....	0 2712	0 2884
Beaulieu.....	0 2666	0 2540
Clairvaux.....	0 2565	0 2620
Loos.....	0 2562	0 2852
Poissy.....	0 2502	0 2513
Riom.....	0 2182	0 2565
Fontevrault.....	0 2122	0 1977
Thouars.....	0 2034	0 2146
Nîmes.....	0 1984	0 2143
Castelluccio.....	0 1883	0 0968
Chiavari.....	0 0839	0 0731

*Femmes.*

	1902. fr. c.	1901. fr. c.
Rennes.....	0 2059	0 2112
Clermont.....	0 1768	0 1706
Montpellier.....	0 1383	0 1415

Pendant l'année, il a été distribué gratuitement aux détenus hommes pour 33.728 fr. 95 de vivres supplémentaires, dont 3.439 fr. 01 par les fabricants. En 1901, ces chiffres étaient de 34.181 fr. 05 et 2.779 fr. 17.

Il n'a pas été donné de vivres supplémentaires gratuits aux femmes, ni en 1902, ni en 1901.

**LIBÉRATION**

(Tableaux XXX et XXXI.)

*Hommes et Femmes.*

Sur une population incarcérée de 10.147 individus dans les établissements d'hommes et de 1.006 dans ceux de femmes, 2.602 et 270 condamnés ont été libérés pendant l'année.

Soit 25,64 p. 100 et 26,83 p. 100 des effectifs incarcérés. En 1901 ces proportions étaient de 28,56 p. 100 et 26,77 p. 100.

Les causes de la libération ont été les suivantes :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	0/0		NOMBRE	0/0	
		1902	1901		1902	1901
Expiration de la peine....	1.863	71,60	71,46	161	59,63	67,49
Grâces .....	110	4,23	7,00	31	11,48	5,26
Libération conditionnelle..	629	24,17	21,54	78	28,89	27,24
<b>TOTAUX.....</b>	<b>2.602</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>270</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Les libérés se répartissaient de la manière suivante, sous le rapport des antécédents judiciaires, de l'interdiction de séjour, de

la destination, des moyens d'existence, de la situation pécuniaire et de l'instruction :

	HOMMES			FEMMES			
	NOMBRE	1902	1901	NOMBRE	1902	1901	
Pourvus d'antécédents judiciaires.....	1.307	0/0 50,23	0/0 51,46	114	0/0 42,22	0/0 38,08	
Soumis à l'interdiction de séjour.....	493	18,95	21,43	25	9,26	8,05	
<i>Destination.</i>							
Expulsés comme étrangers....	294	11,30	10,90	16	5,93	2,79	
Incorporés.....	287	11,03	11,52	»	»	»	
Malades ou infirmes dirigés sur les établissements hospitaliers.....	1	0,04	0,04	4	1,48	»	
Dirigés sur ancien domicile....	828	31,82	34,07	166	61,48	59,44	
— sur une autre localité que leur ancien domicile....	1.192	45,81	43,48	84	31,41	37,77	
TOTAUX.....	2.602	100,00	100,00	270	100,00	100,00	
<i>Moyens présumés d'existence.</i>							
Paraissant avoir des ressources personnelles.....	230	8,84	5,90	13	4,81	9,69	
En état de travailler.....	616	Ayant du travail assuré.....		128	47,41		45,00
		N'ayant pas de travail assuré....			79		
Hors d'état de travailler.....	14	0,54	0,58	9	3,33	1,56	
Remis à des sociétés de patronage.....	121	4,65	3,24	21	7,77	2,81	
Expulsés, incorporés, dirigés sur les hôpitaux.....	582	22,37	22,45	20	7,41	4,69	
TOTAUX.....	2.602	100,00	100,00	270	100,00	100,00	
<i>Situation pécuniaire.</i>							
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 francs.....	464	17,83	17,35	41	15,19	15,94	
Ayant reçu un solde de pécule de 60 à 100 francs.....	446	17,14	17,67	42	15,55	19,69	
Ayant reçu un solde de pécule de plus de 100 francs.....	771	29,63	30,36	112	41,48	40,00	
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route....	915	35,17	34,37	71	26,30	24,06	
Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie.....	6	0,23	0,26	4	1,48	0,31	
TOTAUX.....	2.602	100,00	100,00	270	100,00	100,00	

*Instruction. (Tableau XXXI.)  
Au jour de la libération.*

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1902	1901	NOMBRE	1902	1901
Illettrés.....	352	13,53	23,40	82	30,37	34,98
Sachant lire.....	229	8,80	18,48	23	8,52	5,88
— lire et écrire.....	736	28,29	36,44	100	37,04	38,70
— lire, écrire et calculer..	1.066	40,97	14,65	55	20,37	17,95
Possédant une instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	219	8,42	7,03	10	3,70	2,48
TOTAUX.....	2.602	100,00	100,00	270	100,00	100,00

### RÉPARTITION DES JOURNÉES DE DÉTENTION PENDANT L'ANNÉE SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION

(Tableau XXXII.)

*Hommes et Femmes.*

Le nombre de journées de détention s'est élevé en 1902 à 2.234.346 pour les hommes et à 252.594 pour les femmes. En 1901, ces chiffres étaient de 2.355.766 et de 276.688.

Les journées de détention se répartissent comme suit :

		HOMMES		FEMMES	
		1902	1901	1902	1901
Journées de travail.	En commun .....	1.620.282	1.732.262	185.708	202.850
	A l'isolement.....	7.957	7.409	962	837
Journées de chômage faute de travail .....		4.605	2.508	»	»
Journées de condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail .....		6.175	7.339	»	»
Journées de repos.	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés .....	87.738	89.506	7.466	7.712
	Jours fériés .....	280.783	291.840	33.689	37.079
Journées de maladie .....	Par prescription médicale.....	17.656	16.763	3.093	2.956
	Par suite de mauvais temps, réparations à l'outillage, etc.....	35.848	37.704	174	466
Journées de malade .....		69.728	73.319	18.453	21.787
Journées de cellule.	A l'isolement sans travail.....	4.665	5.264	411	»
	Par punition disciplinaire.....	60.842	53.974	2.638	3.001
Journées de salle de discipline.....		38.067	37.878	»	»
TOTAUX.....		2.234.346	2.355.766	252.594	276.688

Dans les établissements d'hommes 72,87, contre 73,84 p. 100 en 1901, des journées de détention ont été consacrées au travail, soit en commun, soit à l'isolement.

Chez les femmes cette proportion a atteint 73,90 p. 100, contre 73,62 p. 100 en 1901.

### RÉCAPITULATION DE LA POPULATION A LA FIN DE L'ANNÉE SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION

(Tableau XXXIII.)

*Hommes et Femmes.*

La population pénitentiaire au 31 décembre 1902 se composait de 5.906 hommes et de 673 femmes.

Ces détenus se répartissaient ainsi suivant la situation dans laquelle ils se trouvaient à ce jour.

		HOMMES		FEMMES	
		1902	1901	1902	1901
Travaillaient	en commun .....	4.918	5.501	595	613
	à l'isolement .....	20	23	1	3
	Au chômage .....	10	1	»	»
Au repos	Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.....	8	24	»	»
	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.....	149	123	16	22
	Par prescription médicale.....	57	57	5	12
	Par suite de mauvais temps ou de réparation à l'outillage.....	359	3	»	»
	A l'infirmerie.....	172	182	48	52
En cellule	A l'isolement sans travail.....	11	14	4	»
	Par punition disciplinaire .....	138	106	4	6
	A la salle de discipline.....	64	63	»	»
TOTAUX .....		5.906	6.097	673	708

83,61 p. 100 des hommes et 88,55 p. 100 des femmes détenus au 31 décembre 1902 travaillaient soit en commun, soit à l'isolement. En 1901, ces proportions étaient de 90,60 et 87,01 p. 100.

Nous avons indiqué, au cours de l'étude des tableaux relatifs au travail, les raisons de la différence sensible qui existe entre les proportions de travailleurs aux 31 décembre 1902 et 1901.



## TROISIÈME PARTIE

### ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

Dans le courant de l'année 1902, 2 établissements affectés aux jeunes détenus ont été supprimés, le quartier des jeunes filles de la maison de Nanterre (Seine), qui a été remplacé par un quartier spécial créé à la prison de Fresnes-les-Rungis le 31 mai, et l'école de réforme de Saint-Éloi (Haute-Vienne) affectée aux garçons qui a cessé de fonctionner le 1<sup>er</sup> avril.

Une colonie sanatorium a été créée dans le département de l'Yonne aux Vermireaux, commune de Quarré-les-Tombes; l'ouverture a été autorisée par décision du 22 janvier 1902.

La statistique de 1902 porte donc sur 32 établissements: 1<sup>o</sup> 22 affectés aux jeunes garçons (9 colonies publiques et 13 privées); 2<sup>o</sup> 10 affectés aux jeunes filles (1 colonie publique, 2 quartiers correctionnels et 7 maisons privées).

Le tableau suivant, indique les établissements, et les départements où ils sont situés:

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
<b>GARÇONS</b>	
<b>ÉTABLISSEMENTS PUBLICS</b>	
Aniane.....	Hérault.
Auberive.....	Haute-Marne.
Belle-Ile-en-Mer.....	Morbihan.
Les Douaires.....	Eure.
Eysses.....	Lot-et-Garonne.
Saint-Hilaire.....	Vienne.
Saint-Maurice.....	Loir-et-Cher.
Villeneuve-sur-Lot.....	Lot-et-Garonne.
Le Val-d'Yèvre.....	Cher.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
MAISONS PRIVÉES	
Bar-sur-Aube.....	Aube.
Bologne-sur-Marne.....	Haute-Marne.
La Couronne.....	Charente.
La Loge.....	Cher.
Le Luc.....	Gard.
Mettray.....	Indre-et-Loire.
Saint-Éloi.....	Haute-Vienne.
Sainte-Foy.....	Dordogne.
Saint-Ilan.....	Côtes-du-Nord.
Saint-Joseph.....	Haute-Saône.
Montesson-Saint-Fargeau.....	Seine-et-Oise.
Société de patronage de la Seine....	Seine.
Vermireaux.....	Yonne.
FILLES	
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
Doullens.....	Somme.
Nanterre.....	Seine.
Fresnes-les-Rungis.....	Seine.
MAISONS PRIVÉES	
Bavilliers.....	Haut-Rhin.
Diaconesses.....	Seine.
Israélites.....	Seine.
Limoges.....	Haute-Vienne.
Montpellier.....	Hérault.
Rouen.....	Seine-Inférieure.
Sainte-Anne-d'Auray.....	Morbihan.

Les 16 tableaux qui composent le travail statistique sont relatifs au mouvement de la population ; à la répartition des détenus suivant le motif et la durée de la peine ou de la correction, l'origine, l'âge, l'état civil, la religion, les antécédents judiciaires, les professions et l'instruction ; à l'état moral, disciplinaire et sanitaire pendant l'année ; au travail et à la libération.

## MOUVEMENT DE LA POPULATION

ENTRÉES ET SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1902

(Tableau I.)

Il se résume ainsi qu'il suit pour les deux sexes :

	GARÇONS		FILLES	
	ÉTABLISSEMENTS publics.	ÉTABLISSEMENTS privés.	ÉTABLISSEMENTS publics.	ÉTABLISSEMENTS privés.
EFFECTIF au 31 décembre 1901...	2.129	1.439	180	510
Entrées en 1902.....	1.054	344	154	79
ENSEMBLE.....	3.183	1.783	334	589
Sorties en 1902.....	1.103	681	169	193
EFFECTIF au 31 décembre 1902...	2.080	1.102	165	396
	3.182		561	

Soit une diminution de 49 garçons sur les établissements publics et de 337 sur les établissements privés, et sur l'ensemble, un total de 386 unités en moins sur l'effectif de l'an dernier.

Pour les jeunes filles, on constate également une différence en moins de 129 unités, contre 81 en 1901.

La population moyenne s'est élevée en 1902 à 3.359 garçons et 631 jeunes filles, contre 3.677 et 710 en 1901, ce qui correspond à 1.216.855 journées de présence pour les garçons et à 223.560 pour les filles, au total 1.440.415 journées pour une population générale de 3.946 enfants contre 4.387, l'an dernier.

## CARACTÈRE ET DURÉE DE LA DÉTENTION

(Tableau II.)

Les jeunes détenus forment trois catégories distinctes, dont le tableau ci-dessous présente les proportions respectives sur 100 détenus, à la fin de l'année.

1° Les acquittés, considérés comme ayant agi sans discernement, mais placés pour un certain nombre d'années, sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du Code pénal).

2° Les condamnés pour 2 ans et moins, et plus de 2 ans, (art. 67 et 69 du même Code).

3° Les enfants envoyés en correction par l'autorité paternelle.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1902	1901	NOMBRE	1902	1901
Acquittés et placés sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du C. P.).....	3.116	97,93	98,18	536	95,55	97,10
Condamnés (art. 67 et 69 du C. P.).....	65	2,04	1,79	2	0,35	0,58
Détenus par correction paternelle.....	1	0,03	0,03	23	4,10	2,32
TOTAUX.....	3.182	100,00	100,00	561	100,00	100,00

Les tableaux suivants établissent, au point de vue de la durée de la détention, la comparaison des années 1902 et 1901, pour les deux sexes (acquittés et condamnés).

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1902	1901	NOMBRE	1902	1901
<i>Acquittés en vertu de l'art. 66 du C. P. et remis à l'Administration.</i>						
Pour moins de 1 an.	»	0,0	0,0	4	0,75	2,54
— 1 à 2 ans.....	21	0,67	0,69	29	5,41	8,66
— 2 à 4 — .....	354	11,36	13,42	104	19,40	20,75
— 4 à 6 — .....	1.325	42,52	40,08	189	35,26	36,12
— 6 à 8 — .....	800	25,68	27,38	172	32,10	25,97
— 8 à 10 — .....	481	15,44	14,30	30	5,59	4,93
— 10 à 12 — .....	123	3,95	3,60	7	1,30	0,89
— 12 à 14 — .....	12	0,38	0,42	1	0,19	0,14
TOTAUX.....	3.416	100,00	100,00	536	100,00	100,00

	GARÇONS		FILLES	
	1902	1901	1902	1901
<i>Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. P.).</i>				
Pour moins de 1 an.....	4	2	»	»
— 1 an .....	»	»	»	»
— 1 à 2 ans.....	10	15	»	1
— 2 à 4 — .....	10	8	»	»
— 4 à 6 — .....	31	21	2	2
— 6 à 8 — .....	4	10	»	1
— 8 à 10 — .....	3	6	»	»
— plus de 10 .....	1	»	»	»
— — 12 .....	2	2	»	»
TOTAUX.....	65	64	2	4

### NATURE DES CRIMES ET DÉLITS, JURIDICTIONS AYANT PRONONCÉ LA PEINE

(Tableau III.)

Les crimes et délits qui ont motivé l'internement dans les divers établissements sont indiqués dans le tableau ci-dessous d'après le plus grand nombre des cas, ainsi que les proportions qu'ils donnent :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1902	1901	NOMBRE	1902	1901
		0/0	0/0		0/0	0/0
Vol simple, escroquerie.....	2.299	72,25	69,74	250	44,57	40,14
Vagabondage.....	343	10,78	12,12	99	17,65	21,74
Autres crimes et délits.....	134	4,21	4,06	58	10,34	8,26
Meurtre, coups et blessures.....	103	3,24	3,08	9	1,60	2,46
Mendicité.....	95	2,98	4,60	38	6,77	7,83
Attentat à la pudeur, aux mœurs.....	93	2,92	2,84	53	9,46	10,87
Vol qualifié, faux, fausse monnaie.....	60	1,89	1,96	21	3,73	4,64
Incendie.....	47	1,48	1,40	10	1,78	1,74
Assassinat, empoisonnement.....	7	0,22	0,17	»	»	»
Correction paternelle.....	1	0,03	0,03	23	4,10	2,32
TOTAUX.....	3.182	100,00	100,00	561	100,00	100,00

Il ressort de ces chiffres, que les délits de vol et d'escroquerie ont été plus nombreux que ceux de l'année précédente pour les garçons et les filles, par contre la proportion des délits de vagabondage et de mendicité, diminue sensiblement. Aucun crime d'assassinat ou d'empoisonnement n'a été imputé aux jeunes filles dans le courant de l'année.

Les autres proportions ne donnent pas des différences bien sensibles.

Les juridictions qui ont eu à s'occuper des poursuites sont les suivantes :

Tribunaux correctionnels .....	3.681
Cours d'assises .....	38
Tribunaux militaires ou maritimes.....	»

Il y a eu, en outre, 24 cas de désobéissance à l'autorité paternelle.

### DÉPARTEMENT OU LE JUGEMENT A ÉTÉ PRONONCÉ

(Tableau IV.)

Les départements qui ont fourni les contingents les plus élevés sont les suivants:

1° Pour les garçons:

Seine.....	633	contre	802	en 1901.
Nord.....	223	—	238	—
Bouches-du-Rhône.....	157	—	137	—
Seine-Inférieure.....	118	—	135	—
Finistère.....	154	—	144	—
Ille-et-Vilaine.....	107	—	120	—

Tous les autres départements comptaient moins de 100 enfants jugés.

2° Pour les jeunes filles:

Seine.....	112	contre	174	en 1901.
Eure.....	33	—	46	—
Seine-Inférieure.....	43	—	40	—
Nord.....	32	—	36	—
Calvados.....	21	—	26	—

Aucun des autres départements ne comptait plus de 20 jeunes filles condamnées ou acquittées.

### AGE DES ENFANTS

(Tableau V.)

Ce tableau présente l'âge des enfants à deux époques différentes:

1° Au 31 décembre 1902;

2° Au moment de l'entrée en correction.

Sous le rapport de l'âge des jeunes détenus, au moment du délit qui a motivé la décision judiciaire, on peut faire les rapprochements suivants, entre les années 1901 et 1902:

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1902	1901	NOMBRE	1902	1901
<i>Age au moment du délit.</i>						
Au-dessous de 8 ans.....	25	0,80	0,70	2	0,36	0,29
De 8 à 10 ans.....	217	6,82	5,40	19	3,39	3,19
— 10 à 12 —.....	607	19,08	20,24	82	14,62	11,45
— 12 à 14 —.....	1.033	32,46	31,73	168	29,94	22,32
— 14 à 15 —.....	746	23,44	23,88	171	30,48	37,97
Plus de 15 ans.....	544	17,10	17,66	119	21,21	24,78
Condamnés à la relégation (Loi du 27 mai 1885).....	10	0,30	0,39	»	»	»
<b>TOTAUX.....</b>	<b>3.182</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>561</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Les proportions des garçons ne varient pas sensiblement; sur celles des jeunes filles, on constate une augmentation de plus de 3 p. 100 à l'âge de 10 à 12 ans et de 7 p. 100 de 12 à 14 ans; à l'âge de 14 à 15 et plus de 15 ans, les proportions diminuent respectivement de 7 et 3 p. 100.

Ainsi que cela a été déjà dit, c'est généralement à l'âge de 14 à 15 ans (au lieu de 12 à 14 ans pour les garçons) que le plus grand nombre de jeunes filles sont traduites en justice (30,48 p. 100 du total.)

10 mineurs de 16 ans avaient encouru la peine accessoire de la relégation (Loi du 27 mai 1885, art. 8) contre 14 en 1901 et 8 en 1900.

La première partie du tableau V, indique l'âge des enfants à la fin de l'année 1902, on y trouve que 1.254 garçons et 186 jeunes filles avaient à cette époque 16 ans au plus, soit 40 et 33 p. 100 de la population totale.

## ÉTAT CIVIL DES ENFANTS, SITUATION ET ANTÉCÉDENTS DES PARENTS

(Tableau VI.)

Ce tableau enregistre 2.879 naissances légitimes sur l'effectif des garçons présents à la fin de l'année, et 303 naissances hors mariage, soit une proportion de 90 et 10 p. 100, contre 89 et 11 p. 100 en 1901.

Pour les jeunes filles, on constate que, sur l'effectif total, 450 étaient légitimes et 111 enfants naturelles, soit une proportion de 80 et 20 p. 100, comme en 1901.

Les parents de ces enfants exerçaient les professions suivantes :

	GARÇONS	FILLES
Propriétaires ou rentiers.....	14	»
Exerçant des professions libérales .....	51	»
— — agricoles.....	760	61
— — industrielles ....	1.072	107
— — diverses .....	1.024	187
Mendiants, vagabonds, ou vivant de la prostitution .....	103	161
Inconnus ou disparus .....	158	45
TOTAUX.....	3.182	561

545 garçons et 213 jeunes filles étaient issus de parents ayant encouru une ou plusieurs condamnations.

1.027 garçons et 212 jeunes filles étaient orphelins d'un de leurs parents.

129 garçons et 108 jeunes filles étaient orphelins de père et de mère.

84 garçons et 1 jeune fille avaient été élevés par des hospices.

Les mendiants, vagabonds, prostituées fournissent toujours un contingent relativement élevé d'enfants laissés sans surveillance et s'abandonnant au mal, d'autant plus facilement.

Ceux dont les parents sont inconnus ou disparus, sont également nombreux.

### RELIGION

(Tableau VII.)

Sous le rapport de la religion, les jeunes détenus étaient ainsi classés, à la fin de l'année :

	Garçons.	Filles.
Catholiques.....	3.135	557
Protestants.....	45	2
Israélites.....	2	2
Mahométans.....	»	»
N'appartenant à aucun des cultes précédents.....	»	»
<b>TOTAL ÉGAL.....</b>	<b>3.182</b>	<b>561</b>

### ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

(Tableau VIII.)

508 garçons et 82 jeunes filles, soit comme l'an dernier 16 et 14 p. 100 du total, avaient déjà été envoyés en correction ou condamnés une ou plusieurs fois.

Voici les chiffres de 1902, comparés à ceux de 1901 :

	1902		1901	
	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES
<i>  </i> Nombre d'enfants ayant été internés:				
Une fois.....	313	40	398	50
Deux —.....	108	9	110	11
Trois —.....	45	11	37	11
Quatre —.....	21	10	17	12
Cinq fois et plus.....	21	12	19	15

## PROFESSIONS EXERCÉES ET ÉTAT D'INSTRUCTION DES ENFANTS A L'ENTRÉE EN CORRECTION

(Tableau IX.)

Les enfants qui, antérieurement à leur entrée dans les établissements, avaient exercé une profession quelconque, étaient ainsi classés :

	Garçons.	Filles.
Professions industrielles .....	455	62
— agricoles .....	369	20
— diverses .....	250	58
Sans profession.....	2.108	421
<b>TOTAUX ÉGAUX.....</b>	<b>3.182</b>	<b>561</b>

Soit p. 100 :

	Garçons. 0/0		Filles. 0/0
Professions industrielles.....	14,30	}	11,06
— agricoles .....	11,60		3,56
— diverses.....	7,86		10,34
Sans profession.....	66,24		24,96
<b>TOTAUX ÉGAUX....</b>	<b>100,00</b>		<b>100,00</b>

En 1901, la proportion des garçons exerçant une profession à leur entrée était plus élevée, elle atteignait 36,20 p. 100 ; celle des jeunes filles était également plus élevée que celle de cette année, 27,10 au lieu de 24,96.

Au moment de l'internement, l'instruction de ces enfants était la suivante :

	GARÇONS	FILLES
Illettrés .....	1.110	304
Sachant lire .....	323	59
— lire et écrire.....	834	127
— lire, écrire et calculer .....	775	60
Possédant l'instruction primaire.....	140	11
— une instruction supérieure.....	»	»
<b>TOTAUX ÉGAUX.....</b>	<b>3.182</b>	<b>561</b>

Soit p. 100 :

	Garçons. 0/0	Filles. 0/0
Illettrés .....	34,90	54,18
Sachant lire.....	10,15	10,54
— lire et écrire .....	26,20	22,64
— lire, écrire et calculer.....	24,35	10,68
Possédant l'instruction primaire .....	4,40	1,96
— une instruction supérieure.....	»	»
<b>TOTAUX ÉGAUX.....</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

La proportion des illettrés ressort pour les garçons à 34,90 p. 100 et pour les jeunes filles à 54,18 p. 100, au lieu de 33,38 et 51,38 en 1901.

Aucun enfant, contre 2 garçons en 1901, n'avait reçu une instruction supérieure à l'enseignement primaire, avant son entrée en détention.



## RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE

(Tableau X.)

Tous les enfants sans exception ont fréquenté l'école.

Dans le tableau ci-dessous figure l'état d'instruction de ces enfants :

1<sup>o</sup> à leur entrée en correction (Tableau IX), et 2<sup>o</sup> au 31 décembre 1902 (Tableau X, col. 17 à 20) :

	GARÇONS		FILLES	
	INSTRUCTION à l'arrivée.	INSTRUCTION à la fin de l'année.	INSTRUCTION à l'arrivée.	INSTRUCTION à la fin de l'année.
	0/0	0/0	0/0	0/0
Illettrés .....	34,90	4,15	54,18	2,50
Sachant lire .....	10,15	5,91	10,54	6,60
— lire et écrire .....	26,20	13,77	22,64	18,18
— lire, écrire et calculer et recevant le complément de l'instruction primaire .....	28,75	76,17	12,64	72,72
<b>TOTAUX.....</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

La deuxième partie du tableau n° X (col. 22 à 37) établit d'ailleurs les résultats de l'enseignement scolaire, pendant le cours de l'année, comme l'indique le tableau suivant :

	GARÇONS	FILLES	
Illettrés .....	Demeurés illettrés .....	165	19
	Ayant appris à lire .....	101	24
	— à lire et à écrire .....	82	26
	— à lire, écrire et calculer .....	99	5
Sachant lire .....	N'ayant pas fait de progrès .....	41	5
	Ayant fait des progrès .....	144	51
	Ayant appris à écrire .....	154	50
	— à écrire et à calculer .....	134	24
Sachant lire et écrire .....	N'ayant pas fait de progrès .....	75	6
	Ayant fait des progrès .....	353	115
	Ayant appris à calculer .....	401	57
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire .....	53	32
Sachant lire, écrire et calculer .....	N'ayant pas fait de progrès .....	207	13
	Ayant fait des progrès .....	2.433	403
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire .....	524	93
<b>TOTAUX ÉGAUX.....</b>	<b>4.966</b>	<b>923</b>	

Ce résumé fait constater que la proportion de ceux qui avaient profité des leçons de l'instituteur est moins élevée que celle de l'an dernier ; la proportion des enfants qui avaient fait des progrès n'atteint en effet que 90,17 p. 100 au lieu de 93,19 p. 100 en 1901.

Quant aux jeunes filles le niveau de l'instruction s'est maintenu

avec des différences moins sensibles : 95,34 p. 100 avaient profité de l'enseignement contre 96,36 p. 100 en 1901, soit 1 p. 100 de moins que l'an dernier.

Les cours spéciaux de dessin avaient été suivis par 646 garçons et 8 jeunes filles ; les cours de musique par 755 garçons et 4 jeunes filles.

Le nombre de mises en lecture auxquelles il a été pourvu par les bibliothèques des établissements affectés aux garçons, a été de 27.919. Dans les établissements affectés aux jeunes filles, il y a eu 11.120 mises en lecture soit un total de 29.039 mises en lecture pour les deux sexes, fournies par les 18.404 volumes composant les bibliothèques des colonies pénitentiaires.

### ÉTAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau XI.)

Il a été accordé pendant l'année 87.687 récompenses aux garçons et 6.575 aux jeunes filles ; elles se décomposent ainsi :

	Garçons.	Filles.
Grâces.....	132	»
Mises en liberté provisoire.....	518	24
Livrets de Caisse d'épargne.....	873	99
Livres et instruments d'honneur.....	195	136
Récompenses pécuniaires .....	51.315	2.376
— honorifiques .....	6.478	616
— diverses.....	28.176	3.324
<b>TOTAUX ÉGAUX.....</b>	<b>87.687</b>	<b>6.575</b>

En 1901, ces récompenses s'élevaient respectivement à 82.356 pour le sexe masculin et 8.165 pour le sexe féminin.

Le chiffre des infractions relevant de la compétence des prétoires de justice disciplinaire s'est élevé à 34.245 chez les garçons et à 1.314 chez les jeunes filles, contre 36.140 et 1.502 en 1901.

En voici le détail :

	GARÇONS	FILLES
Larcins .....	876	85
Immoralité .....	255	174
Voies de fait .....	1.715	31
Paresse.....	5.782	332
Insubordination.....	3.230	294
Divers.....	22.387	398
<b>TOTAUX.....</b>	<b>34.245</b>	<b>1.314</b>
<b>TOTAL ÉGAL.....</b>	<b>35.559</b>	

Ces infractions ont été réprimées par un nombre égal de punitions, parmi lesquelles on relève: 2.714 punitions de cellule ou de cachot pour les garçons et 398 pour les jeunes filles.

Le tableau suivant résume les évasions ou tentatives d'évasions qui se sont produites dans le courant de l'année:

		ÉVASIONS		
		TENTÉES	CONSOUMÉES	
			Évadés repris dans l'année.	Évadés non repris au 31 déc. 1902.
Garçons...	Colonies publiques.....	109	91	12
	— privées.....	71	105	33
Filles.....	Colonies publiques.....	»	»	»
	— privées.....	7	2	5
TOTAUX.....		187	198	49
			247	

L'année précédente, on avait relevé 180 tentatives infructueuses d'évasion et 243 évasions consommées parmi les garçons; 196 avaient été suivies de réintégration.

7 jeunes filles, contre 6 en 1901, avaient tenté, sans succès, de s'évader, 4 autres s'étaient enfuies, 2 avaient été réintégréées à la fin de l'année 1902.

Le nombre de jeunes détenus qui ont dû être transférés dans d'autres établissements pénitentiaires, pour cause d'insubordination, s'est élevé à 148 (139 garçons et 9 jeunes filles).

En 1901, le total des enfants transférés par mesure disciplinaire, s'était élevé à 116 (111 garçons et 5 filles).

Les tribunaux répressifs ont eu à statuer sur 10 crimes ou délits de vols qualifiés, vols simples, fraude, commis par les jeunes détenus pendant leur évasion de l'établissement (2 appartenaient aux colonies publiques et 8 aux colonies privées).

## ÉTAT SANITAIRE

(Tableau XII.)

1.229 cas de maladie et 22 décès ont été enregistrés pendant l'année, parmi la population des deux sexes.

Les maladies et les décès sont répartis, pour les deux dernières années, comme l'indique le tableau suivant;

	1902		1901	
	MALADIES	DÉCÈS	MALADIES	DÉCÈS
<i>Garçons.</i>				
Phtisie pulmonaire.....	37	8	56	11
Scrofules.....	30	»	27	»
Fièvre typhoïde.....	18	»	2	1
Scorbut.....	»	»	»	»
Maladies des voies digestives.	304	»	228	1
— diverses.....	745	6	862	5
TOTAUX.....	1.134	14	1.175	18
<i>Filles.</i>				
Phtisie pulmonaire.....	18	7	23	2
Scrofules.....	15	»	26	1
Fièvre typhoïde.....	»	»	4	»
Scorbut.....	»	»	»	»
Maladies des voies digestives.	22	»	29	1
— diverses.....	40	1	80	3
TOTAUX.....	95	8	162	7

La proportion des décès dus à la phtisie pulmonaire, atteint cette année le chiffre élevé de 68 p. 100 du total des décédés; l'an dernier cette proportion était de 52 p. 100, en 1900 de 64 p. 100; l'amélioration constatée en 1901 ne s'est malheureusement pas maintenue.

La fièvre typhoïde n'a causé aucun décès, mais 18 cas au lieu de 6 en 1901, se sont produits dans les colonies pénitentiaires des jeunes garçons, 3 à Aniane, (Hérault) 1 à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) 13 à Saint-Ilan (Côtes-du-Nord) 1 à la société de patronage de la Seine, rue de Mézières à Paris.

Aucun cas n'a été constaté dans les établissements de jeunes filles.

Il n'a pas été signalé d'autre épidémie dans l'ensemble des établissements destinés aux jeunes détenus.

8 garçons ont été frappés d'aliénation mentale pendant l'année. Sur ce nombre 5 garçons avaient eu antérieurement des troubles mentaux; 3 cas seulement avaient été constatés en 1901.

Chez les jeunes filles, un seul cas d'aliénation a été constaté contre 2 en 1901.

Aucun suicide ne s'est produit, seule une mort accidentelle a été enregistrée à Mettray.

La proportion générale des décès, par rapport à la population moyenne, s'est élevée à 0,42 p. 100 pour les garçons, à 1,27 p. 100 pour les jeunes filles, soit une moyenne générale de 0,55 p. 100 pour les 2 sexes.

Les journées d'infirmerie se sont élevées au chiffre de 16.653 (14.574 pour les garçons et 2.079 pour les jeunes filles).

53 enfants ont été transférés à l'hôpital en 1902 (51 garçons et 2 filles) 8 garçons y sont décédés, et le total des journées d'hôpital s'est élevé à 4.195 (3.739 pour les garçons et 456 pour les jeunes filles).

Il ressort de tous ces renseignements que l'état sanitaire, dans son ensemble, n'a pas été plus mauvais que l'an dernier, la proportion des décès serait plutôt moindre; (0,55 en 1902 contre 0,57 en 1901) ainsi que le total des journées d'infirmerie (16.653 contre 20.878 en 1901.)

## TRAVAIL DES JEUNES DÉTENUS

(Tableaux XIII et XIV.)

L'état ci-dessous résume les renseignements du tableau XIV, qui n'est lui-même que la récapitulation générale des tableaux détaillés sous le numéro XIII de chaque établissement.

GARÇONS		
JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleurs.	OCCUPÉS au 31 déc. 1902.
Services économiques.....	99.208	324
Travaux agricoles.....	430.556	1.407
— industriels.....	348.365	1.134
<b>TOTAUX.....</b>	<b>878.129</b>	<b>2.869</b>

FILLES		
JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleuses.	OCCUPÉES au 31 déc. 1902.
Services économiques.....	36.379	119
Travaux agricoles.....	28.007	91
— industriels.....	104.083	343
<b>TOTAUX.....</b>	<b>168.469</b>	<b>550</b>

Soit sur 100 détenus occupés à la fin de l'année:

	Garçons.	Filles.
Services économiques.....	10,79	20,98
Agriculture.....	48,71	16,42
Industrie.....	40,50	62,60
<b>TOTAUX.....</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

et sur 100 journées de travail:

	Garçons.	Filles.
Services économiques.....	11,30	21,59
Agriculture.....	49,03	16,63
Industrie.....	39,67	61,78
<b>TOTAUX.....</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

On comptait, au 31 décembre 1902, comme étant inoccupés:

	Garçons.	Filles.
Malades.....	51	1
En punition.....	80	3
Pour diverses causes.....	251	9
<b>TOTAL.....</b>	<b>395</b>	

## LIBÉRATION

(Tableaux XV et XVI.)

Les enfants détenus par voie de correction paternelle ne figurent pas dans ces deux tableaux.

Sur les 1.419 libérés en 1902, on comptait 650 garçons et 23 jeunes filles, ayant obtenu leur grâce ou leur mise en liberté provisoire; soit 53 et 11 p. 100 du total.

Parmi ces libérés, il y avait 245 garçons et 28 jeunes filles qui étaient récidivistes; soit 20 et 13 p. 100 du total.

Sous le rapport de l'instruction professionnelle, les libérés se classaient ainsi:

	Garçons.	Filles.
Avaient appris un métier agricole.....	740	49
— — industriel.....	413	148
Exerçaient une autre profession.....	53	11
N'avaient pas de profession.....	4	1
<b>TOTAL ÉGAL.....</b>	<b>1.419</b>	

Sur ce chiffre, 30 garçons et 6 jeunes filles; soit 2,50 et 3 p. 100 du total, étaient à leur sortie de la colonie hors d'état de vivre de leur travail, pour les raisons suivantes:

	Garçons.	Filles.
Infirmités ou mauvaise santé.....	12	1
Défaut d'instruction professionnelle.....	13	»
Défaut d'intelligence.....	5	5
<b>TOTAUX.....</b>	<b>30</b>	<b>6</b>

Au point de vue de leur destination les 1.419 libérés se répartissaient ainsi:

	Garçons.	Filles.
Restés dans l'établissement.....	3	3
Rentrés dans leurs familles.....	567	146
Confiés à des sociétés de patronage.....	15	6
Engagés militaires.....	133	»
Placés comme ouvrier chez des particuliers.....	492	54
<b>TOTAL ÉGAL.....</b>	<b>1.419</b>	

Ces enfants avaient touché, à leur sortie de l'établissement, comme secours de route, une somme de 8.498 fr. 97, ainsi que le montant de leur pécule qui s'élevait à 61.942 fr. 47, soit un total de 70.441 fr. 44.

Le tableau suivant indique quel était l'état d'instruction des libérés, à l'époque de leur entrée en correction et à celle de leur libération : (Tableau XVI).

	GARÇONS	FILLES		
Illettrés à leur entrée à l'école .....	Ayant appris à lire.....	45	9	
	— — à lire et à écrire.	52	25	
	— — à lire, écrire et à calculer.....	229	51	
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	32	41	
Sachant lire à leur entrée.....	Demeurés illettrés.....	16	1	
	Ayant appris à écrire.....	51	2	
	— — à écrire et à calculer.....	116	33	
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	22	15	
Sachant lire et écrire à leur entrée.....	N'ayant pas fait de progrès...	5	»	
	Ayant appris à calculer.....	232	32	
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	133	22	
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée.....	N'ayant pas fait de progrès...	5	»	
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	162	8	
Possédant à leur entrée l'instruction primaire.....	N'ayant pas fait de progrès...	35	»	
	Ayant fait des progrès.....	73	»	
TOTAUX .....	2	»	1.210	209

Il ressort de ces chiffres, que les jeunes garçons avaient profité de l'enseignement scolaire dans la proportion de 98 p. 100; chez les jeunes filles, la proportion de celles qui avaient suivi avec succès les cours de l'école, s'élève à 99 p. 100.

## QUATRIÈME PARTIE

### MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION, CHAMBRES & DÉPÔTS DE SÛRETÉ

#### APPLICATION

du régime de l'emprisonnement individuel en France.

(Loi du 5 juin 1875.)

Le nombre des prisons cellulaires s'élevait, en 1902, à 44, savoir:

- 1° La maison d'arrêt et de correction de la Santé, à Paris ;
- 2° Une partie du Dépôt près la Préfecture de police ;
- 3° La maison d'arrêt et de correction de Sainte-Ménéhould ;
- 4° La maison d'arrêt et de justice de Dijon ;
- 5° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours ;
- 6° La maison d'arrêt et de correction d'Étampes ;
- 7° La maison d'arrêt et de justice de Versailles ;
- 8° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers ;
- 9° La maison d'arrêt et de correction de Corbeil ;
- 10° La maison d'arrêt et de correction de Pontoise ;
- 11° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Besançon ;
- 12° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Bourges ;
- 13° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Chaumont ;
- 14° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Nice ;
- 15° La maison d'arrêt et de correction de Sarlat ;
- 16° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Étienne ;
- 17° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tarbes ;
- 18° La maison d'arrêt et de correction des Sables-d'Olonne ;
- 19° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Mende ;
- 20° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Niort ;
- 21° La maison d'arrêt et de correction de Bayonne ;
- 22° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Foix ;
- 23° La maison d'arrêt et de correction de Corte ;
- 24° La maison d'arrêt et de correction de Béthune ;
- 25° La maison d'arrêt et de correction de Barbezieux ;
- 26° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Gaudens ;

- 27° La maison d'arrêt et de correction de Rambouillet;
- 28° La maison d'arrêt (hommes) de Lyon ;
- 29° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Orléans;
- 30° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Montauban;
- 31° La maison d'arrêt et de correction de Fresnes-lès-Rungis ;
- 32° La maison de justice de Paris (Conciergerie) ;
- 33° La maison d'arrêt, de justice et de correction du Puy ;
- 34° La maison d'arrêt et de correction de Ruffec ;
- 35° Un quartier de la maison d'arrêt, de justice et de correction de Rouen ;
- 36° La maison d'arrêt et de correction de Fontenay-le-Comte ;
- 37° La maison d'arrêt et de correction de Forcalquier ;
- 38° La maison d'arrêt et de correction de Reims ;
- 39° La maison d'arrêt et de correction de Châlons-sur-Marne ;
- 40° La maison d'arrêt de justice et de correction de Melun ;
- 41° La maison d'arrêt et de correction d'Épernay ;
- 42° La maison d'arrêt et de correction de Vitry-le-François ;
- 43° La maison d'arrêt et de correction de Bressuire ;
- 44° La maison d'arrêt et de correction de Wassy.

Le mouvement de la population de tous ces établissements cellulaires est indiqué aux Tableaux I, I bis et II des maisons d'arrêt, de justice et de correction.

En dehors des prisons cellulaires qui fonctionnaient en 1902, 13 autres établissements sont terminés, en cours d'exécution ou de transformation et vont être ouverts incessamment savoir :

- Poitiers (Vienne) ;
- Rennes (Ille-et-Vilaine) ;
- Lille, Loos (Nord) ;
- Douai (Nord) ;
- Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) ;
- Caen (Calvados) ;
- Dinan (Côtes-du-Nord) ;
- Vitré (Ille-et-Vilaine) ;
- Amiens (Somme) ;
- Meaux (Seine-et-Marne) ;
- Coulommiers ( — ) ;
- Laval (Mayenne) ;
- Nyons (Drôme).

## MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

La statistique des maisons d'arrêt, de justice et de correction comprend 8 tableaux, relatifs :

- Tableaux I, au mouvement général de la population ;  
 II, au caractère légal de la population détenue au 31 décembre 1902 ;  
 III, à l'état sanitaire ;  
 IV, aux cas d'aliénation mentale ;  
 V, à l'état disciplinaire ;  
 VI, aux résultats de l'enseignement ;  
 VII, aux industries exercées, au produit du travail ;  
 VIII, à la répartition du produit du travail.

### MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 1902

(Tableaux I et I bis.)

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1901.....	13.681	2.125	15.806
Entrées en 1902.....	194.733	134.769	329.502
ENSEMBLE.....	208.414	136.894	345.308
Sorties en 1902.....	194.473	134.742	329.215
RESTE au 31 décembre 1902.....	13.941	3.152	16.093

Le total des présents (hommes et femmes) au 31 décembre 1902 est un peu plus élevé que celui de l'an dernier (16.093 contre 15.806),

mais les entrées pour les deux sexes pendant l'année ont considérablement augmenté, (329.502 au lieu de 292.565 en 1901, soit une différence en plus de 36.937 unités).

Les journées de détention s'élèvent au chiffre de 4.754.534 pour les hommes et 867.303 pour les femmes, et correspondent à un effectif moyen de 13.027 hommes et 2.373 femmes, soit 15.400 individus, total identiquement égal à celui de l'an dernier.

Les prisons de la Seine, contenaient à elles seules à la fin de l'année, 2.616 hommes et 646 femmes; les journées de détention s'élevaient respectivement à 925.078 et 309.100, soit pour les deux sexes un total de 1.234.178 journées.

198 hommes et 54 femmes ont obtenu leur grâce en 1902.

646 hommes et 149 femmes ont bénéficié de la libération conditionnelle. (application de la Loi du 14 août 1885.) Sur ce nombre, deux hommes seulement avaient été repris et incarcérés de nouveau, après révocation de la mesure gracieuse qui leur avait été accordée.

Aucune exécution capitale n'a eu lieu pendant l'année.

Enfin les maisons d'arrêt, de justice et de correction, avaient renfermé en 1902, un effectif maximum de 19.371 hommes et 4.554 femmes. (Tableau II, col. 44 et 45.)

### SITUATION LÉGALE DE LA POPULATION

(Tableau II.)

Sous le rapport du caractère légal de la détention à la fin de l'année, la population se divisait ainsi qu'il suit:

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAUX			
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	
<i>Adultes.</i>										
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	926	165	1.091	4.062	413	4.475	4.988	578	5.566	
Attendant leur transfèrement à leur destination légale.....	196	»	196	325	34	359	521	34	555	
A l'emprisonnement de simple police.....	4	»	4	20	98	118	24	98	122	
CONDAMNÉS A l'emprisonnement correctionnel	Pour un mois et au-dessous.....	153	37	190	1.033	143	1.176	186	180	1.366
	Pour plus d'un mois jusqu'à deux mois.....	90	8	98	963	154	1.117	1.053	162	1.215
	Pour plus de deux mois jusqu'à trois mois.....	168	16	184	871	117	988	1.039	133	1.172
	Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	653	69	722	2.295	313	2.608	2.948	382	3.330
	Pour un an et un jour (Loi du 5 juin 1875.).....	1	»	1	19	3	22	20	3	23
	Pour plus d'un an (autorisés exceptionnellement)	276	11	287	216	46	262	492	57	549
	Pour une durée quelconque et à la relégation..	»	7	7	186	5	191	186	12	198
Pour dettes envers l'État.....	12	»	12	912	103	1.015	924	103	1.027	
Pour dettes envers les particuliers.....	3	1	4	2	1	3	5	2	7	
Par mesure administrative...	36	325	361	145	54	199	181	379	560	
Passagers civils.....	30	»	30	98	4	102	128	4	132	
— militaires et marins.....	»	»	»	35	»	35	35	»	35	
<i>Jeunes détenus.</i>										
Par voie de correction paternelle...	29	»	29	3	6	9	32	6	38	
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.....	25	7	32	102	9	111	127	16	143	
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.....	»	»	»	10	1	11	10	1	11	
Jugés attendant leur transfèrement.	14	»	14	28	2	30	42	2	44	
<b>TOTAUX.....</b>	<b>2.616</b>	<b>646</b>	<b>3.262</b>	<b>11.325</b>	<b>1.506</b>	<b>12.831</b>	<b>13.941</b>	<b>2.152</b>	<b>16.093</b>	



L'effectif moyen de l'ensemble des prisons s'est élevé à 13.027 hommes et 2.376 femmes, le département de la Seine atteint à lui seul, comme population moyenne le chiffre de 2.535 hommes et 846 femmes soit 20 et 35 p. 100, des totaux pour la France.

Les détenus subissant des peines d'un an et au-dessous se répartissaient ainsi :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1902	1901	NOMBRE	1902	1901
		0/0	0/0		0/0	0/0
Pour un mois et au-dessous	1.186	19,03	18,29	180	21,00	19,21
— plus d'un mois jusqu'à deux.....	1.053	16,90	17,38	162	18,90	19,32
Pour plus de deux mois jusqu'à trois.....	1.039	16,70	16,33	133	15,52	17,45
Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	2.948	47,37	48,00	382	44,58	44,02
<b>TOTAUX.....</b>	<b>6.226</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>857</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Pas de différence sensible à constater sur l'ensemble des peines de courte durée, en dehors d'une augmentation de 2 p. 100 environ, relevée sur les condamnations de un mois et au-dessous, et une diminution égale sur les peines de deux à trois mois prononcées contre les femmes.

## ÉTAT SANITAIRE

(Tableaux III et IV.)

On a enregistré 218 décès en 1902, contre 287 en 1901.

Ils se décomposent ainsi :

	Hommes.	Femmes.
Décédés à l'infirmerie des prisons .....	142	21
Suicides.....	14	»
A l'hôpital.....	36	5
<b>TOTAL ÉGAL.....</b>	<b>218</b>	

Dans le département de la Seine on avait constaté 43 décès (27 hommes et 16 femmes) plus 2 hommes qui s'étaient suicidés.

Le total des suicides s'est élevé à 14, contre 20 en 1901.

7.587 cas de maladie, dont 5.354 pour la Seine, avaient motivé l'entrée des détenus hommes et femmes à l'infirmerie de la prison ou leur envoi à l'hôpital.

Ce total se divisait en 3.701 maladies aiguës et 3.886 chroniques.

2.160 hommes et 1.541 femmes souffraient d'affections aiguës.

1.796 hommes et 2.090 femmes souffraient d'affections chroniques.

Ces maladies avaient occasionné 142.492 journées d'infirmerie (55.418 pour les hommes et 87.074 pour les femmes) et 9.096 journées d'hôpital (6.855 pour les hommes et 2.241 pour les femmes) soit ensemble 151.588 journées contre 117.822 en 1901 et 159.294 en 1900.

Le département de la Seine, à lui seul, comptait 103.318 journées d'infirmerie ; (dont 79.380 pour les femmes). Comme on le constate tous les ans, ce chiffre élevé est dû au nombre toujours plus considérable de filles publiques malades, détenues administrativement à la prison de Saint-Lazare, qui sont soignées à l'infirmerie de cet établissement.

Enfin, on a enregistré des cas d'aliénation mentale (Tableau IV) chez 352 hommes et 90 femmes et des attaques d'épilepsie, sans aliénation mentale, chez 190 hommes et 42 femmes.

Dans les prisons de la Seine, on avait relevé 65 cas d'aliénation mentale parmi le sexe masculin et 36 parmi le sexe féminin.

43 hommes et 15 femmes avaient eu des crises d'épilepsie seulement.

Le docteur Le Filliatre chargé d'une partie des opérations de chirurgie aux prisons de Fresnes, (Seine) a établi un travail de statistique concernant les cas traités dans son service, pendant l'année 1902, qu'il a paru intéressant d'annexer au présent rapport, le voici dans son intégralité :

**Statistique des cas de chirurgie traités  
dans le service du docteur Le Filliatre à l'Infirmerie centrale  
des prisons de la Seine, pendant l'année 1902.**

Dans notre statistique, nous ne ferons que mentionner, pour renseignements, le nombre de détenus venus à la consultation chirurgicale du jeudi et le nombre de détenus soignés à l'Infirmerie centrale pour affections de petite chirurgie.

Les cas de grande chirurgie seront seuls l'objet d'une étude plus détaillée.

Le nombre de détenus entrés dans notre service de chirurgie pendant l'année 1902 s'élève à 239; ces malades venaient soit de la prison de Fresnes, soit de la Conciergerie, de la Santé ou de la Petite Roquette.

Le nombre des détenus visités à la consultation chirurgicale du jeudi des prisons de Fresnes, a été de 610.

Sur les 239 malades entrés à l'Infirmerie centrale, 115 y sont entrés pour affections de petite chirurgie et 124 pour affections de grande chirurgie.

Il nous a donc été donné de voir en 1902 :

Malades de grande chirurgie.....	124	} Soit 239 opérations.
— de petite chirurgie.....	115	
— de consultation.....	610	

Les affections de grande chirurgie se décomposent comme suit :

*I. — Affections chirurgicales de la tête et du tronc.*

Adénites tuberculeuses suppurées.....	18
Adénites tuberculeuses non suppurées.....	11
Torticolis chronique.....	1
Fistule dentaire.....	1
Tatouage du front.....	1
Tuberculose du pariétal gauche (trépanation).....	1
Épilepsie Jacksonienne (trépanation).....	1

*II. — Affections chirurgicales du tronc et des membres.*

Abcès froid pleural.....	1
Arthrites tuberculeuses sterno-claviculaires.....	1
Adénites tuberculeuses axillaires.....	1
Plaies du poumon et du cœur.....	1
Mal de Pott et abcès par congestion.....	1
Tatouage de l'avant-bras.....	1
Spina ventosa (amputation du doigt).....	1
Synovite fongueuse du poignet.....	1
Corps étrangers du bras (balles).....	2
Luxation complète de l'épaule avec fracture du col chirurgical et éclatement de la tête humérale.....	1
Fracture de l'extrémité inférieure du radius.....	1
Corps étrangers de la main (balles).....	2
Phlegmon profond des gaines de la main.....	1
Ongles incarnés (ablations).....	2
Corps étrangers articulaires du genou.....	1
Plaies du genou avec ouverture de la synoviale.....	1
Lipome du genou.....	1
Adénites inguinales (ablations des ganglions).....	6
Sciatique chronique (rachi-cocaïnisation).....	1
Fracture du péroné.....	1
Tuberculose de la diaphyse du fémur.....	1

*III. — Affections chirurgicales des organes génitaux urinaux  
et de l'anus.*

Hydrocèles vaginales.....	7
Varicocèles.....	8
Testicules.....	2

Testicules tuberculeux.....	2
Rétrécissements de l'urèthre .....	7
Cystites tuberculeuses .....	1
Phimosi s.....	2
Abcès urinaire s.....	2
Végétations de la verge.....	1
Prolapsus du rectum .....	2
Végétations anales volumineuses .....	1
Fistules à l'anus.....	1
Hémorroïdes .....	2

IV. — *Affections chirurgicales de l'abdomen.*

Éventrations abdominales.....	2
Hernies inguinales.....	21

Pour ces 124 cas de chirurgie, nous avons dû intervenir chaque fois; 121 détenus sont sortis guéris et une seule fois nous avons eu à enregistrer un cas de mort pour plaies du poumon gauche et du cœur. La statistique suivante des interventions chirurgicales nous permettra de nous rendre plus facilement compte des résultats opératoires obtenus.

En 1902, sur 124 malades opérés, nous avons eu:

121 malades guéris,

1 malade envoyé à l'hôpital de la Pitié pour libération quatre jours après l'opération et en bonne voie de guérison,

1 malade auquel nous avons pratiqué une ponction lombaire pour rachi-cocaïnisation sur la demande du service de médecine et chez lequel les douleurs de sciatique névrite ont disparu complètement pendant les cinq jours seulement qui ont suivi la ponction et l'injection,

1 malade, enfin, mort quatre jours après une suture du cœur par hémorragie pulmonaire consécutive à des plaies multiples du poumon gauche.

Les affections les plus fréquentes à opérer ont, comme toujours, été les adénites tuberculeuses et les hernies. — 29 malades ont été opérés d'adénites tuberculeuses (ablation des ganglions malades. — 21 malades ont été opérés pour hernies, la cure radicale de ces hernies étant toujours faite suivant notre procédé et avec un résultat parfait. Nous devons en outre ajouter qu'aucun de ces 21 malades opérés pour hernies n'a été endormi au chloroforme

et que chez tous nous avons employé la rachi-cocaïnisation lombaire suivant notre technique. (Thèse Bribon, Maloine 1903.

Nous avons, du reste, remplacé l'anesthésie chloroformique par notre procédé de rachi-cocaïnisation chaque fois que notre malade présentait une affection située au-dessous du plan transversal passant par l'ombilic. Nous n'avons jamais tenu compte, dans ce cas, de l'état général et du tempérament du sujet auquel nous nous proposons de faire une rachi-cocaïnisation. Nous ajouterons que ce procédé, merveilleux comme sécurité et bien supérieur en cela au chloroforme, ne nous a jamais donné le moindre ennui consécutif.

Plusieurs de nos opérés qui avaient déjà même été opérés une ou deux fois auparavant par nous avec rachi-cocaïnisation ont été opérés une seconde et même une troisième fois dans les mêmes conditions, et sans qu'on ait pu déceler chez eux le moindre trouble organique consécutif tant à la première qu'à la seconde ou à la troisième rachi-cocaïnisation.

Ce qui prouve bien encore l'innocuité de ce mode d'anesthésie, c'est que jusqu'ici et depuis qu'on se sert en chirurgie de rachi-cocaïnisation, nous attendons encore, et malgré les nombreuses techniques employées, une observation nous démontrant qu'il existe des troubles organiques consécutifs à longue échéance. Le discrédit jeté sur cette méthode et voulu par pur esprit d'école n'a pas réussi, heureusement, à la faire disparaître du domaine chirurgical, et la rachi-cocaïnisation restera, pour le chirurgien, quoi qu'on en dise, un procédé sûr, facile et, dans certains cas, bien supérieur au chloroforme.

En somme, en 1902, nous avons employé 72 fois notre procédé de rachi-cocaïnisation et 44 fois seulement l'anesthésie chloroformique. (Au moment où nous écrivons ces lignes nous en sommes au 137<sup>e</sup> malade opéré avec ce mode d'analgésie.)

STATISTIQUE DES RESULTATS OPÉRATOIRES. — ANNÉE 1902.

NUMÉROS	NATURE DES INTERVENTIONS CHIRURGICALES	NOMBRE DE CAS	RACHI-COCAÏNISATION	CHLOROFORME	GUÉRISONS	MORTS
1	Ablations de ganglions tuberculeux suppurés...	18	»	18	18	»
2	Ablations de ganglions tuberculeux non suppurés	11	»	11	11	»
3	Ténotomie du sterno-cleïdo-mastoïdien pour torticolis chronique.....	1	»	1	1	»
4	Résection partielle du maxillaire inférieur pour fistules dentaires (nécrose).....	1	»	1	1	»
5	Résection de toute la peau du front pour tatouage.	1	»	1	1	»
6	Trépanation pour résection partielle du pariétal gauche (tuberculose osseuse).....	1	»	1	1	»
7	Trépanation large et résection de la dure-mère pour épilepsie Jacksonienne.....	1	»	1	1	»
8	Thoracectomie partielle pour fistule pleurale ancienne consécutive à un empyème.....	1	»	1	1	»
9	Grattage pour arthrite tuberc. sternoclaviculaire.	1	»	1	1	»
10	Ablation des ganglions de l'aisselle pour adénites.	1	»	1	1	»
11	Sutures du péricarde du cœur et tamponnement du poumon gauche après thoracectomie partielle pour plaies multiples du poumon gauche et du cœur (Survie 4 jours).....	1	»	1	»	1
12	Ponctions d'abcès par congestion pour mal de Pott	1	»	»	1	»
13	Résection presque totale de la peau de l'avant-bras pour tatouage.....	1	»	1	1	»
14	Amputation d'un doigt pour spina-ventosa....	1	»	1	1	»
15	Grattages pour synovites fongueuses du poignet et immobilisation.....	1	»	»	1	»
16	Extirpation de balles du bras.....	2	»	1	2	»
17	Arthrotomie pour résection complète de l'épaule avec fracture et éclatement de la tête humérale.	1	»	1	»	»
18	Immobilisation pour fracture de l'extrémité inférieure du radius.....	1	»	»	1	»
19	Extirpation de balles de la main.....	2	»	2	2	»
20	Incision et drainage pour phlegmon des gaines synoviales de la main.....	1	»	»	1	»
21	Ablations d'ongles incarnés.....	2	2	»	2	»

NUMÉROS	NATURE DES INTERVENTIONS CHIRURGICALES	NOMBRE DE CAS	RACHI-COCAÏNISATION	CHLOROFORME	GUÉRISONS	MORTS
22	Arthrotomie pour corps étrangers du genou....	1	1	»	1	»
23	Intervention pour plaie du genou avec ouverture de la synoviale.....	1	»	»	1	»
24	Ablation d'un lépome volumineux du genou....	1	1	»	1	»
25	Extirpation des ganglions de l'aîne pour adénites inguinales.....	6	6	»	6	»
26	Ponction lombaire et rachi-cocainisation pour sciatique névrite.....	1	1	»	»	»
27	Immobilisation pour fracture du péroné.....	1	»	»	1	»
28	Trépanation et grattage de la diaphyse du fémur pour tuberculose.....	1	1	»	1	»
29	Incision et inversion de la vaginale pour hydrocèles	7	7	»	7	»
30	Ablations des faisceaux veineux, spermatiques, antérieurs et postérieurs pour varicocèles....	8	8	»	8	»
31	Castration unilatérale pour testicule sarcomateux	2	2	»	2	»
32	Castration unilatérale pour testicule tuberculeux.	2	2	»	2	»
33	Uréthrectomie interne pour rétrécissement de l'urètre.....	6	6	»	6	»
34	Uréthrectomie externe (Ablation de tout l'urètre membraneux pour rétrécissement très ancien avec destruction totale de l'urètre membraneux)	1	1	»	1	»
35	Lavages et cautérisation de la vessie pour cystites tuberculeuses.....	1	»	»	1	»
36	Résection peau et muqueuse de la verge pour phimosis.....	2	2	»	2	»
37	Incision et drainage d'abcès urinaire.....	2	2	»	2	»
38	Ablations de végétations de la verge.....	1	1	»	1	»
39	Opérations de Gérard Marchand pour prolapsus du rectum.....	2	2	»	2	»
40	Ablations de végétations papillomateuses volumineuses de la marge de l'anus.....	1	1	»	1	»
41	Opérations de Whitehead pour hémorroïdes..	2	2	»	2	»
42	Résection du trajet pour fistule à l'anus.....	1	1	»	1	»
43	Laparatomies.....	2	2	»	2	»
44	Cures radicales de hernies inguinales par notre procédé.....	21	21	»	21	»
TOTAL.....		124	72	44	121	1

### ÉTAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau V.)

32.903 infractions, ayant motivé autant de punitions, ont été relevées et jugées au prétoire de justice disciplinaire, contre 31.823 l'an dernier.

Dans ce total on relevait :

	Hommes.	Femmes.
Actes de violence.....	1.140	131
— d'immoralité.....	160	37
Refus de travail.....	1.057	39
Infractions diverses.....	28.850	1.489
<b>TOTAUX.....</b>	<b>31.207</b>	<b>1.696</b>

Les départements où l'on signale le plus d'actes de violences sont le Nord 109, (99 hommes et 10 femmes) Seine 113, (33 hommes 80 femmes) Seine-Inférieure 81, (80 hommes 1 femme) Rhône 48 hommes, Gironde 45, (hommes 43 femmes 2).

Les actes d'immoralité ont été fréquents dans la Seine 25, (12 hommes 13 femmes) Nord 22, (20 — 2) Rhône 14 hommes.

Ces infractions ont été réprimées ainsi qu'il suit :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Cellule.....	7.744	24,80	521	30,72
Pain sec.....	14.578	46,72	871	51,35
Autres privations alimentaires	3.197	10,25	120	7,08
Punitions diverses.....	5.688	18,23	184	10,85
<b>TOTAUX.....</b>	<b>31.207</b>	<b>100,00</b>	<b>1.696</b>	<b>100,00</b>

Ces punitions ont été infligées à 18.930 hommes et à 1.073 femmes.

86 hommes étaient punis de cellule au 31 décembre 1902 contre 121 hommes 95 femmes en 1901.

31 détenus (dont 3 femmes) au lieu de 32 en 1901 et 26 en 1900, se sont évadés ; au 31 décembre 1902, 19 hommes et 3 femmes avaient été repris. Enfin 28 hommes et 2 femmes ont tenté, sans succès, de s'évader pendant l'année.

Les tribunaux ont prononcé 25 condamnations à l'emprisonnement, contre 49 l'an dernier, pour crimes et délits suivants commis pendant la détention :

Tentative d'évasion par bris de prison et incendie de la porte d'une cellule ; tentative de vol ; blessures à un co-détenu ; coups et blessures à un gardien de prison ; bris de clôture, outrages et violences envers un gardien-chef et un gardien ordinaire ; menaces de mort et outrages à magistrats.

Aucune des peines prononcées n'était afflictive ni infamante.

**ENSEIGNEMENT**

(Tableau VI.)

Le mouvement général des écoles pendant l'année 1902 est résumé dans le tableau suivant :

	HOMMES	FEMMES
PRÉSENTS au 31 décembre 1901 .....	1.186	93
Admis pendant l'année .....	6.918	653
<b>ENSEMBLE</b> .....	<b>8.104</b>	<b>746</b>
Sorties pendant l'année .....	7.067	653
<b>EFFECTIF</b> au 31 décembre 1902 .....	<b>1.037</b>	<b>93</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> .....	<b>1.130</b>	

A leur entrée à l'école, les 6.918 hommes et les 653 femmes se divisaient ainsi, au regard de leur instruction :

	HOMMES	FEMMES
Illettrés .....	2.076	201
Sachant lire .....	2.770	268
— lire et écrire .....	2.234	210
Possédant une instruction plus développée .....	1.024	67
<b>TOTAUX</b> .....	<b>8.104</b>	<b>746</b>
<b>TOTAL ÉGAL</b> .....	<b>8.850</b>	

L'enseignement a donné les résultats suivants :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX
Illettrés .....	{ Ayant appris à lire ..... 533 — à lire et à écrire..... 543 Ayant fait des progrès .... 613 N'ayant pas fait de progrès 387	57	2.277
		64	
		53	
		27	
Sachant lire .....	{ Ayant appris à écrire .... 664 — à écrire et à calculer..... 1.055 Ayant fait des progrès .... 758 N'ayant pas fait de progrès. 293	98	3.038
		101	
		41	
		28	
Sachant lire et écrire.....	{ Ayant fait des progrès .... 1.918 N'ayant pas fait de progrès. 316	160	2.444
		50	
Possédant une instruction plus développée .....	{ Ayant fait des progrès .... 888 N'ayant pas fait de progrès 136	52	1.021
		15	
<b>TOTAUX</b> .....	<b>8.104</b>	<b>746</b>	<b>8.850</b>
<b>ENSEMBLE</b> .....	<b>8.850</b>		

Soit sur 100 élèves :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX
Illettrés .....	0/0	0/0	100,00
	81,35 18,65	86,56 13,44	
Sachant lire .....	88,85 11,15	89,80 10,20	100,00
Sachant lire et écrire.....	85,85 14,15	76,20 23,80	100,00
Possédant une instruction plus développée .....	86,72 13,28	77,61 22,39	100,00
<b>ENSEMBLE</b> .....	86,04 13,96	83,92 16,08	100,00

### TRAVAIL

(Tableaux VII et VIII.)

Le tableau VII donne le détail de chaque industrie exploitée dans les maisons d'arrêt et de correction, ainsi que le produit du travail par département.

Le tableau VIII indique, pour les deux sexes, le nombre des journées de travail de l'année, la moyenne des détenus occupés pendant l'année, ceux occupés au 31 décembre, le produit total du travail, sa répartition, enfin le produit par journée de travail et par journée de détention.

Le total des journées de travail s'élève à 3.014.403 soit, 2.620.545 pour les hommes et 393.858 pour les femmes.

Le département de la Seine compte à lui seul 572.741 journées de travail pour le sexe masculin et 119.006 pour le sexe féminin.

La moyenne des travailleurs s'est élevée, en 1902, à 9.850 (8.563 hommes et 1.287 femmes).

La Seine figure dans ce total pour 1.872 hommes et 389 femmes, soit sur 100 individus, par rapport à la population moyenne :

	1902			1901		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL	Hommes.	Femmes.	TOTAL
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Seine.....	73,85	46,00	66,87	75,50	42,81	67,32
Autres départements.....	63,77	58,70	63,12	66,09	61,88	65,52
PROPORTION GÉNÉRALE...	65,74	50,40	63,90	67,97	54,77	65,91

Le total des occupés dans les prisons départementales au 31 décembre 1902, s'élevait à 10.773 (9.476 hommes et 1.297 femmes).

Les prisons de la Seine comptaient à la même époque 2.143 travailleurs, (1.846 hommes et 297 femmes), soit sur 100 détenus par rapport à l'effectif total à la même date :

	1902			1901		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL	Hommes.	Femmes.	TOTAL
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Seine.....	70,60	46,00	65,69	73,92	58,76	67,93
Autres départements.....	67,37	66,40	67,26	69,98	68,09	68,76
PROPORTION GÉNÉRALE..	68,00	60,27	66,94	70,00	65,00	69,32

Le total général des produits du travail de l'ensemble des industries s'est élevé à la somme de 1.693.586 fr. 99, et a été attribué, savoir :

	fr. c.
Au Trésor.....	260.423 32
Aux entrepreneurs.....	529.538 45
Aux détenus du sexe masculin.....	797.943 86
— — — — — féminin.....	105.681 36
TOTAL ÉGAL.....	1.693.586 99

Pour l'ensemble des prisons, les moyennes du produit du travail sont les suivantes :

	Hommes.	Femmes.	MOYENNES GÉNÉRALES
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Par journée de travail.....	0 58	0 46	0 56
— de détention.....	0 32	0 21	0 30

Pour le département de la Seine on obtient les chiffres suivants :

	Hommes.	Femmes.	MOYENNES GÉNÉRALES
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Par journée de travail.....	0 65	0 50	0 63
— de détention.....	0 40	0 19	0 35

Enfin, on avait accordé aux détenus, pendant l'année, des gratifications s'élevant à un total de 28.047 fr. 72.

## CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ

Au 31 décembre 1902, il existait 3.260 chambres et dépôts de sûreté (3.209 chambres et 51 dépôts) (Tableau unique).

Le tableau suivant résume le mouvement général pendant l'année:

	Hommes.	Femmes.
EFFECTIF au 31 décembre 1901.....	43	1
Entrées pendant l'année 1902.....	60.063	5.324
ENSEMBLE.....	60.106	5.325
Sorties.....	60.052	5.319
EFFECTIF au 31 décembre 1902.....	54	6

Ce mouvement correspond à un total de 69.979 journées de détention, ainsi réparti:

Hommes.....	60.652
Femmes.....	5.896
Militaires et marins.....	3.431
TOTAL ÉGAL.....	69.979

Une évasion s'est produite dans une des chambres de sûreté du département du Gers et une autre dans celles du Loiret.

Ces évasions n'avaient pas été suivies de réintégration avant la fin de l'année.

## CINQUIÈME PARTIE

### DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET A LA RELÉGATION

#### MOUVEMENT DE LA POPULATION

(Tableaux I et I bis.)

Le dépôt de Saint-Martin-de-Ré reçoit les condamnés aux travaux forcés et à la relégation, qui y attendent leur départ pour la Guyane ou la Nouvelle-Calédonie.

*Mouvement de la population pendant l'année.*

	1902			1901		
	TRAVAUX forcés ou entrés comme tels.	RELÉGUÉS	TOTAUX	TRAVAUX forcés ou entrés comme tels.	RELÉGUÉS	TOTAUX
Effectif au 31 décembre de l'année précédente.....	120	»	120	82	1	83
Entrées pendant l'année.....	487	288	775	538	343	881
ENSEMBLE (population incarcérée).....	607	288	895	620	344	964
Sorties pendant l'année.....	329	285	614	500	344	844
EFFECTIF au 31 décembre...	278	3	281	120	»	120

Les journées de détention ont atteint le chiffre de 100.743, soit un effectif journalier moyen de 276 individus contre 199 en 1901.



*Embarquement.*

Sur 541 individus présentés aux commissions médicales chargées de l'examen des condamnés, 4 ont été reconnus hors d'état d'être embarqués.

Des individus embarqués :

	1902			1901		
	TRAVAUX forcés.	RELÉGUÉS	TOTAUX	TRAVAUX forcés.	RELÉGUÉS	TOTAUX
Ont été dirigés sur la Nouvelle-Calédonie.....	»	»	»	»	»	»
Ont été dirigés sur la Guyane.	252	285	537	473	341	814
TOTAUX.....	252	285	537	473	341	814

**RENSEIGNEMENTS SUR LA POPULATION PRÉSENTE  
AU 31 DÉCEMBRE 1902**

(Tableaux II à XII)

Seulement 3 relégables étaient encore au dépôt au 31 décembre 1902 : nous ne nous occuperons dans l'étude des tableaux II à XII. que des 278 condamnés aux travaux forcés.

La presque totalité 272 avaient été condamnés par les Cours d'assises. 179 avaient été frappés de peines variant de 5 à 10 ans, et 52 à perpétuité.

Ces condamnations avaient été motivées principalement par :

le vol qualifié.....	146
le meurtre.....	42
l'assassinat.....	25
l'incendie.....	13

44 des individus présents au 31 décembre, soit 15,66 p. 100, avaient été condamnés dans le département de la Seine.

26 condamnés étaient de nationalité étrangère, soit 9,25 p. 100.

Sous le rapport de l'âge :

243 avaient de 16 à 40 ans.....	soit 87,54
35 avaient de 40 à 60 ans.....	— 12,46

Au point de vue de l'état civil, on comptait 227 veufs et célibataires; dont 8 avec enfants et 51 mariés dont 30 avec enfants.

La plupart, 259, étaient de religion catholique.  
Quant aux professions et métiers exercés, les détenus se répartissaient ainsi :

Propriétaires, rentiers .....	1
Professions libérales .....	4
Employés de commerce, d'industrie et de fabrique...	12
Commerçants, fabricants .....	4
Professions alimentaires .....	9
Ouvriers de fabriques et d'atelier.....	10
Industries du bâtiment et du mobilier.....	42
Professions agricoles, journaliers.....	167
Professions nomades .....	5
Militaires et marins.....	5
A la charge de leur famille, sans métier ni profession..	19
<b>TOTAL.....</b>	<b>278</b>

165 condamnés aux travaux forcés, soit 58,72 p. 100, étaient pourvus d'antécédents judiciaires. Sur ce nombre, 62 avaient encouru la relégation; 41 étaient des récidivistes légaux; 54 quoique déjà condamnés antérieurement n'étaient point dans le cas de la récidive légale; et enfin 8 avaient seulement passé dans des établissements d'éducation correctionnelle.

Au point de vue des parts touchées sur le produit du travail, les 120 condamnés aux travaux forcés se répartissaient comme suit :

Touchaient 1 dixième .....	32	condamnés.
— 2 — .....	40	—
— 3 — .....	205	—
— 7 — .....	1	—

donc, 205 condamnés, soit 72,95 p. 100, touchaient 3 dixièmes du produit de leur travail.

Sous le rapport de l'instruction, on comptait: 42 illettrés, 201 sachant lire et écrire, et 30 sachant lire, écrire et calculer; 6 détenus possédaient une instruction primaire, et 2 une instruction supérieure à l'enseignement primaire.

## RENSEIGNEMENTS SUR LA VIE PÉNITENTIAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 1902

(Tableaux XIII à XXIII.)

Le nombre d'individus incarcérés en 1902 s'est élevé à 895, dont 607 condamnés aux travaux forcés et 288 relégables.

Il a été pris, au cours de l'année, 29 mesures gracieuses à l'égard des condamnés aux travaux forcés, savoir :

1 remise entière du restant de la peine.

20 commutations de peine, dont 18 en réclusion et 2 en emprisonnement.

8 réductions de peine, dont 7 de cinq ans et plus.

Aucun condamné n'a commis de crime ou délit au cours de sa détention.

286 détenus ont été frappés de peines disciplinaires pour répression de 1.574 infractions aux règlements.

De ces infractions, 144 ont consisté en voies de fait, dont 2 envers les agents de surveillance et 142 envers les codétenus.

L'état sanitaire donne lieu aux remarques suivantes :

Effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1901.....	7
Entrées en 1902.....	363
<b>ENSEMBLE.....</b>	<b>370</b>
Sorties .....	365
<b>RESTE au 31 décembre 1901.....</b>	<b>5</b>

Sur 365 sorties, 348, soit la presque totalité, ont eu lieu après guérison; les 17 autres après décès.

Les journées d'infirmerie ont atteint au chiffre de 3.995.

Sur 363 entrées à l'infirmerie, 109, soit 30,02 pour 100, ont été motivées par des maladies des voies respiratoires, dont 31, soit 27,61 p. 100, par la phtisie pulmonaire.

Sur les 17 décès, 10, soit 58,82 p. 100, ont été causés par la phtisie pulmonaire.

Au cours de l'année, il n'a été constaté aucun cas d'épilepsie ou d'aliénation mentale. Il ne s'est produit ni tentative de suicide ni suicide.

L'emploi de la main-d'œuvre pénitentiaire au dépôt de Saint-Martin-de-Ré a donné les résultats suivants:

Sur une population moyenne de 276 individus, le nombre moyen de travailleurs a été, au cours de l'année, de 232, soit 84 p. 100 détenus occupés.

Par rapport à la population au 31 décembre, la proportion des occupés a été de :

254 occupés sur 281 présents, soit 90.39, p. 100.

Relativement au total des journées de détention, 100.743, les 71.016 journées de travail en représentent 70 p. 100.

Le produit du travail a atteint au chiffre de 23.902 fr. 50, dont :

	fr c
En produit net .....	23 632 75
En gratifications .....	269 75

Ce qui fait ressortir à 0 fr. 3365 le rendement moyen par journée de travail, et à 0 fr. 2373 par journée de détention.

Le produit du travail a été ainsi réparti :

	fr. c.
Pécule disponible des détenus .....	6.715 98
Partie concédée aux entrepreneurs .....	17.186 52

Au 31 décembre 1902, le pécule des détenus présents s'élevait à 3.679 fr 66.

Les dépenses que les condamnés ont été autorisés à prélever sur le produit de leur travail ou sur les fonds d'autre provenance se sont élevées à 15.923 fr. 42, dont 12.678 fr 92, en dépenses pour leurs besoins propres.

La répartition des journées de détention suivant l'état des détenus, donnée au tableau XXIII, est la suivante :

Journées de travail en commun...	71.016 soit 70.49 p. 100.
— de repos .....	20.559
— de maladie.....	3.995
— de cellule.....	5.173
TOTAL .....	100.743

**RÉPARTITION DE LA POPULATION PRÉSENTE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 1902**  
**SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION**

(Tableau XXIV.)

Les 281 condamnés aux travaux forcés présents au 31 décembre 1902 au dépôt de Saint-Martin-de-Ré se répartissent comme suit au point de vue de leur occupation :

Travailleurs.....	254 soit 90.39 p 100
Au repos.....	7
A l'infirmerie.....	5
En cellule.....	15
TOTAL.....	281